FCP de droit français

Tikehau 2027

RAPPORT ANNUEL

au 28 juin 2024

Société de gestion : TIKEHAU Investment Management
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres

TIKEHAU Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 - Paris

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe (s)	62
Caractéristiques de l'OPC (suite)	63
Information SFDR	84

Document d'informations clés

Catégorie de parts F-Acc-EUR (FR0013505484)

Tikehau 2027

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Tikehau 2027 - Part F-Acc-EUR (le « **Fonds** »)
Initiateur du PRIIP :	Tikehau Investment Management SAS (la « **Société de gestion** »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact :	Pour de plus amples informations sur le Fonds, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com.
Code ISIN :	FR0013505484
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Tikehau Investment Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	30 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).
Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Durée et résiliation (de l'initiateur)
Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs
L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4.15% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) utilisés en exposition ou en surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnés financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition directe ou indirecte au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.
Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.
Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Montant minimum initial de souscription : 100 EUR
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Investisseurs de détail visés : Tous les investisseurs investissant par le biais (i) d'un intermédiaire fournissant un service de gestion sous mandat ou un service de conseil indépendant, conformément à la directive européenne MiFID, et/ou (ii) de conseillers non indépendants ou soumis à des restrictions qui ont accepté de ne pas recevoir de rétrocession ou qui ne sont pas autorisés à en recevoir conformément aux exigences imposées par les autorités de réglementation locales, et/ou (iii) de la Société de gestion, disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon d'investissement d'au moins jusqu'au 31/12/2027 et capables de supporter une perte totale du capital investi.
Assurance : Non applicable
Nom du dépositaire : CACEIS Bank SA - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion en J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont

centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CEST) auprès du Dépositaire. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et leur règlement-livraison intervient en J+2.
Un mécanisme d'ajustement des valeurs de souscription et de rachat (swing pricing) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du produit, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31/12/2027 selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **jusqu'au 31/12/2027**
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.
Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.
Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du Fonds.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 272 €	7 569 €
	Rendement annuel moyen	-37,28%	-6,72%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 009 €	8 842 €
	Rendement annuel moyen	-19,91%	-3,03%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 887 €	10 405 €
	Rendement annuel moyen	-1,13%	1,00%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 363 €	11 824 €
	Rendement annuel moyen	23,63%	4,28%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir si vous sortez après le 31/12/2027 en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 03/10/2018 - 03/10/2022.
Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 04/07/2014 - 04/07/2018.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 12/02/2016 - 12/02/2020.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Coûts totaux	522 €	1 318 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,29%	3,13% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,1% avant déduction des coûts et de 1,0% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	85 €
Coûts de transaction	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	104 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10,00% de la performance annuelle nette de frais de gestion au-delà de 4.15%, sur une période de référence de cinq ans, à condition que cette performance soit supérieure à 0 durant la période de référence concernée. Le montant effectif variera en fonction de la performance de votre investissement.	41 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027

La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le prospectus pour la Suisse, le règlement, les Documents d'Information Clé (DIC PRIIPS) et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de notre Représentant et Service de Paiements en Suisse CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, branch of Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zürich.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

FONDS	Objet de la modification	Date d'effet
Tikehau 2027	• Introduction de frais administratifs de 0.10% de l'actif net pour toutes les parts du Fonds ; • Mise à jour de l'Annexe SFDR pour mettre à jour, notamment, la méthode d'intégration ESG	29.12.2023
	• Précision de l'objectif de gestion de la part en devise I-Acc-USD-H (FR0013513827) afin de mentionner l'impact du coût de couverture contre l'évolution du taux de change	12.02.2024
	• Modification de l'annexe SFDR afin de supprimer la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre de Scope 3, qui correspondent au résultat d'activité provenant d'actifs qui ne sont pas détenus ou contrôlés par l'organisation déclarante, mais que l'organisation impacte indirectement dans sa chaîne de valeur.	30.04.2024
	• Création d'une part S-Acc-EUR	07.05.2024

3. RAPPORT DE GESTION

I. Rétrospective (juin 2023 - juin 2024)

Après un premier semestre 2023 volatil, qui restera marqué par le rachat de Crédit Suisse par UBS, et alors que l'inflation continuait de ralentir au niveau mondial, les politiques des banques centrales ont progressivement gagné en prévisibilité. Les performances des marchés au cours des mois d'été sont par conséquent restées bien orientées, poursuivant la tendance à la hausse amorcée au début du mois d'avril.

Un recul important a toutefois été observé en septembre. Alors que la Fed et la Banque centrale européenne (BCE) laissaient entrevoir la fin du cycle de hausse des taux, contribuant à ancrer la partie courte des courbes, l'extrémité longue a subi une nette correction. Les inquiétudes des investisseurs se sont accrues quant à l'offre potentielle d'emprunts d'État destinés à financer les déficits budgétaires face à une base d'investisseurs qui s'amenuise, les banques centrales ayant commencé à réduire la taille de leur bilan et par conséquent leurs achats d'obligations d'État. Le taux américain à 10 ans a ainsi grimpé de plus de 90 pb entre fin août et mi-octobre, dépassant les 5 %, et celui du Bund de même échéance a progressé de 50 pb pour se rapprocher de 3 % sur la même période. La combinaison de ces niveaux, jamais atteints au cours des dix dernières années, avec une diminution des prévisions d'inflation plus rapide que prévu et la position plus accommodante des banques centrales (qui anticipent désormais plusieurs baisses de taux en 2024) a alors déclenché des achats massifs de la part d'investisseurs désireux de s'assurer des taux élevés sur des titres « sans risque ».

La baisse des taux a par la suite entraîné un net redressement des marchés mondiaux. Les taux américains à 10 ans ont reculé de 120 pb en deux mois et demi, pour atteindre 3,90 %, et le Bund a cédé 100 pb pour passer sous la barre des 2 % pour la première fois en 2023. Les indices du crédit et des actions ont fortement rebondi, terminant l'année en beauté. Par exemple, entre le 20 octobre et le 31 décembre, l'indice ICE BofA Europe Corporate (ER00) ® a progressé de 5,82 %, l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained (HEC0) ® de 6,52 %, l'indice ICE BofA Contingent Capital (CoCo) ® de 9,0 %, le S&P 500 de 12 % et le Stoxx 600 de 9,5 %.
Le marché s'est toutefois montré exagérément optimiste en intégrant des baisses de taux dans les cours de manière trop agressive. Ainsi, à l'aube de 2024, les cours intégraient entre 6 et 7 baisses de taux avant la fin de l'année, tant aux États-Unis qu'en Europe, ce qui laisse une certaine marge pour de potentielles déceptions.

Au cours des mois suivants, la croissance économique n'a montré aucun signe de ralentissement significatif, en particulier aux États-Unis, grâce à la résilience du marché du travail. L'inflation s'est avérée plus persistante que prévu, et a même rebondi en mars aux États-Unis. Le scénario d'un « atterrissage en douceur » a gagné du terrain et les responsables de banques centrales ont adopté une communication de plus en plus prudente, soulignant la nécessité d'obtenir davantage de preuves d'un retour de l'inflation à l'objectif avant d'envisager des baisses de taux. Cela a conduit à une forte réévaluation des anticipations de baisse des taux, les taux à deux ans s'inversant et augmentant d'environ 70 points de base entre janvier et fin mai de part et d'autre de l'Atlantique. À la fin du mois de mai, une seule baisse de taux était pleinement intégrée dans les cours pour les États-Unis et deux pour l'Europe. Compte tenu de l'atonie relative de l'environnement macroéconomique européen, la BCE a emboîté le pas à la Banque nationale suisse et à la Banque du Canada en procédant en juin à sa première baisse de taux depuis juillet 2022. Elle s'est par contre abstenue de faire d'autres annonces compte tenu des données économiques suggérant que l'inflation de base restait persistante.

Enfin, nous avons observé une pentification baissière de la courbe des taux américains et européens, alors que l'inflation reprenait sa trajectoire descendante et que les risques politiques, tels que les élections européennes, les élections anticipées en France et le débat présidentiel aux États-Unis, ramenaient les déficits publics et la viabilité de la dette au premier plan des préoccupations des investisseurs.

Malgré cette volatilité accrue des taux d'intérêt, les marchés européens du crédit ont continué de se raffermir tout au long du premier semestre 2024, soutenus par des fondamentaux solides et des données techniques implacables. Ces deux facteurs combinés ont entraîné une compression des spreads de 43 points de base pour les obligations à haut rendement (HY) et de 18 points de base pour les obligations Investment Grade (IG). Associée à un portage élevé d'environ 6,5 % dans le HY et de 3,5 % dans l'IG, cette compression des spreads a permis de compenser la hausse des taux et de dégager des performances positives.

Source : Bloomberg, données au 28/06/2024. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Rendement des bons du Trésor américain à 10 ans de juin 2023 à juin 2024

Source : Bloomberg, données au 28/06/2024. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Rendement du Bund à 10 ans de juin 2023 à juin 2024

Source : Bloomberg, données au 28/06/2024. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Tableau Performance des principaux indices du marché - Récapitulatif de juin 2023 à juin 2024

Indice	Performance juin 2023 - juin 2024
® ICE BofA Euro Corporate Index (IG en euros)	6,42 %
® ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HY européen)	10,66 %
® ICE BofA Euro Senior Banking Index (Obl. financières senior)	12,01 %
® ICE BofA Contingent Capital Index (indice CoCo)	14,99 %
® ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index (indice Tier 2)	9,07 %
S&P 500	24,54 %
S&P 500 Financials	24,15 %
Stoxx 600	14,56 %
Stoxx 600 Banks	34,05 %

Source : Bloomberg, données au 28/06/2024.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

II. Perspectives (juin 2024- juin 2025)

Alors que l'année 2024 suit son cours, l'économie mondiale se trouve à la croisée des chemins, confrontée à la fois à des événements géopolitiques et des défis économiques importants. Il est essentiel de comprendre cette dynamique pour anticiper les évolutions et les tendances qui marqueront les douze prochains mois.

Facteurs clés influençant les 12 prochains mois :

1. **Élections mondiales et changements politiques :** Les développements politiques et géopolitiques ont été la principale source de volatilité pour les actifs à risque au cours du premier semestre 2024. Les questions clés qui entrent en considération sont les suivantes :
    - ***Présidentielles américaines :*** Le président Joe Biden briguera-t-il un nouveau mandat ? Pourrait-il remplacer Kamala Harris lors de la Convention démocrate et démissionner ensuite, laissant une place vacante dans le ticket présidentiel ? En cas de victoire de Donald Trump, nous pourrions assister à une prolongation des réductions d'impôts, à des déficits budgétaires plus importants que prévu, à une augmentation des barrières tarifaires dans le cadre d'un programme « America First » et à une réduction des subventions publiques en faveur des énergies alternatives.
    - ***Politique française :*** Qui sera le nouveau Premier ministre en France ? La résurgence du populisme en Europe, en particulier en France, suscite des inquiétudes quant aux déficits publics potentiels, qui atteignent déjà des sommets. Comment le marché va-t-il gérer les émissions substantielles nécessaires pour financer ces déficits ?
    - ***Politique au Royaume-Uni :*** Quelles seront les premières mesures politiques du nouveau gouvernement britannique de Keir Starmer ?
    - ***Chine :*** Xi Jinping parviendra-t-il à relancer l'activité économique chinoise lors du troisième plénum ?

    Dans ce contexte, la pentification baissière naissante des courbes de taux américaine et européenne pourrait s'accélérer. Alors que l'extrémité courte de la courbe semble bien ancrée aux niveaux actuels, la partie longue pourrait faire l'objet d'une volatilité accrue.

2. **Conflits géopolitiques en cours :** Les conflits géopolitiques persistants, tels que le conflit russo-ukrainien et les tensions entre Israël et la Palestine, continuent de présenter des risques importants.

3. **Défis en matière d'inflation et de politique monétaire :** La trajectoire de l'inflation demeure une préoccupation mondiale majeure. Le retard anticipé dans les réductions de taux d'intérêt reflète toute la complexité de la « dernière ligne droite » à parcourir pour contrôler l'inflation. Cette évolution suggère que l'inflation pourrait demeurer un problème plus longtemps que prévu et avoir un impact sur les économies et les marchés financiers. Même si la Fed met en œuvre des baisses de taux au second semestre, un cycle d'assouplissement agressif ne semble pas imminent.

4. **Taux de défaut et inquiétudes concernant le crédit :** Les entreprises ont activement refinancé leur dette, repoussant à plus tard le mur des échéances. Toutefois, celles qui se situent tout en bas du spectre des notations n'ont pas encore accédé au marché primaire. Nous pourrions être confrontés à des cas plus particuliers tels que Casino, Altice/SFR et Atos, ce qui nécessiterait une approche très sélective dans notre sélection d'obligations. Nous cherchons à privilégier les émetteurs jugés de haute qualité et les crédits « dormants », tout en considérant également les titres solides notés B et CCC qui présentent, selon nous, le meilleur profil risque/rendement.

5. **Réactions du marché et implications économiques :** Le marché dans son ensemble devrait réagir à ces développements géopolitiques et économiques. Les investisseurs et les responsables politiques resteront probablement vigilants, notamment en ce qui concerne l'impact des changements politiques, la dynamique de l'inflation et les fluctuations du marché du crédit.

Ces éléments restent prévisionnels et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

III. Tikehau 2027

1. *Rétrospective*

Tout au long de la période, notre objectif est resté le même : bénéficier du portage élevé de l'actif tout en utilisant notre réserve de liquidités pour gérer notre exposition au marché (bêta) en fonction de l'environnement en vigueur. En juin et juillet, nous avons accompagné la reprise tout en augmentant progressivement notre panier de liquidités et de quasi-liquidités de 5 % à 12 %, réduisant ainsi notre bêta. Nous avons en effet estimé que le spread ne compensait pas suffisamment les risques et que les précédentes baisses de taux étaient trop agressives. Au cours des trois mois suivants, nous avons maintenu un volant de liquidités moyen de 15 % pour faire face à la nette hausse des taux d'intérêt avant de redéployer toutes les liquidités disponibles pour profiter de la solide reprise qui s'en est suivie. À la mi-janvier, notre réserve de liquidités était réduite à 1,7 %. Depuis lors et jusqu'à la fin du mois de juin, le volant de liquidités s'est élevé en moyenne à 3 %, ce qui nous a permis de bénéficier d'un soutien technique solide. Ce soutien s'explique par l'augmentation des flux entrants dans la classe d'actifs, alors que la taille totale du marché a continué de rétrécir, le nombre d'étoiles montantes dépassant celui des anges déchus, et l'activité primaire consistant pour l'essentiel en des refinancements, des refinancements d'obligations par des prêts ou des refinancements d'obligations par des placements privés.

Nous avons principalement exploité le marché primaire, très actif, pour déployer nos liquidités disponibles et nous nous sommes efforcés de maintenir notre allocation en titres financiers subordonnés à un niveau proche de la limite maximale autorisée de 25 %.

Dès lors que nous avons observé une décompression significative du marché, nous avons progressivement pris des bénéfices sur les titres BB surévalués pour les redéployer dans des titres B et CCC sous-évalués, qui offraient d'après notre analyse un meilleur profil risque/rendement.

Enfin, nous nous sommes attachés à maintenir une duration courte au sein du fonds afin de nous protéger contre la volatilité des taux d'intérêt au cours des 12 derniers mois.

Sources : Bloomberg, Tikehau Investment Management, données au 28/06/2024.

2. *Perspectives pour les 12 prochains mois*

Comme indiqué plus haut, nous nous efforcerons de maintenir une duration courte au sein du portefeuille afin de nous protéger contre un renforcement potentiel de la tendance à une pentification baissière observée au premier semestre 2024. Cette stratégie facilitera également une transition en douceur vers le profil de duration courte du fonds d'ici la fin de l'année 2025[1].

Si nous ne prévoyons pas de catalyseur négatif majeur en termes de croissance ou de taux de défaillance, nous ne nous attendons pas non plus à une nouvelle compression significative des spreads par rapport à leurs niveaux actuels. Au cours des 12 prochains mois, l'accent sera probablement mis sur le portage. Par conséquent, nous prévoyons de maintenir le fonds investi avec un faible niveau de liquidités (inférieur à 5 %) afin de bénéficier du portage historiquement élevé de la classe d'actifs, tout en conservant un positionnement défensif (bêta inférieur à 1) pour refléter l'étroitesse relative des spreads actuels.

[1] Tikehau 2027 est géré en fonction de sa date d'échéance. Pour rappel, le fonds doit actuellement être considéré comme un fonds long-only High Yield. Il convient de noter qu'à partir de 2025, l'équipe de gestion de portefeuille devrait commencer à réduire le risque du portefeuille et qu'à partir de 2026, le fonds devrait être considéré comme un fonds HighYield à duration courte.

Si les spreads se contractent encore pour atteindre les niveaux les plus bas enregistrés récemment (comme en 2017 ou en 2021), nous en tirerons toujours profit. À l'inverse, s'ils se creusent, nous visons une performance supérieure à celle du marché.

Nous exploiterons principalement le marché primaire pour déployer nos liquidités, en nous concentrant sur les obligations B, les obligations CCC et les obligations financières subordonnées, tout en sous-pondérant les obligations BB, actuellement surévaluées, du côté des entreprises.

Ces éléments restent prévisionnels et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Performances des parts

NOM_PTF	LIBELLE_PART	DONNEES_FONDS	DONNEES_BENCH	LIBELLE_BENCH
Tikehau 2027	E Acc EUR	11,66	4,75	4,75% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum
Tikehau 2027	F Acc EUR	10,28	4,15	4,15% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum
Tikehau 2027	F Dis EUR	10,27	4,15	4,15% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum
Tikehau 2027	I Acc EUR	10,38	4,25	4,25% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum
Tikehau 2027	R Acc EUR	9,68	3,60	3,60% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum
Tikehau 2027	R Dis EUR	9,68	3,60	3,60% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum
Tikehau 2027	S Acc EUR	La part n'a pas d'historique de plus de 12 mois, condition réglemantaire nécessaire à la publication d'une performance passée		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ECOFI TRESORERIE I	35 304 677,32	49 073 167,34
UNION + SI.3 DEC	26 018 214,61	26 059 454,34
NOVA ALEXANDRE III SAS E3R+5.25% 15-07-29	22 926 750,00	8 670 017,50
ISLANDSBANKI HF NEW 7.375% 17-05-26	8 975 734,19	10 843 988,03
MIDCO GB SASU 7.75% 13-06-24	5 566 958,34	10 387 500,00
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 10.0% PERP	10 820 872,56	4 782 386,23
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	11 708 304,97	3 584 700,00
MORGAN STANLEY E3R+0.65% 19-03-27	12 100 000,00	2 101 617,00
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	13 256 354,25	807 076,30
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15-03-28	3 954 298,46	8 286 373,11

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 84 427 590,43**
  - o Change à terme : 84 427 590,43
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'environnement économique et géopolitique demeurent incertains et les entreprises ou actifs dans lesquels les fonds gérés par la société de gestion ont investi pourraient voir, selon le cas, leur valorisation, leur situation de trésorerie, leurs perspectives et leur capacité à distribuer des dividendes, à payer des intérêts ou, plus généralement, à faire face à leurs engagements négativement affectés.

La société de gestion reste extrêmement prudente quant aux opportunités qui se présentent et l'environnement macroéconomique actuel l'incite à continuer à rester prudente et rigoureuse dans ses choix d'investissement.

DÉONTOLOGIE

Information relative aux opérations effectuées durant l'exercice et portant sur les titres pour lesquels le gestionnaire est informé que son groupe a un intérêt particulier.

	Valeur boursière des titres en portefeuille en K€
Titres émis par le groupe promoteur	Néant
Créances émises par le groupe promoteur	Néant
OPC et fonds d'investissement de pays tiers du groupe promoteur	Néant

DELEGATION DE LA GESTION FINANCIERE

1. Tikehau Investment Management Asia PTE LTD (« TIM ASIA ») - société de gestion de portefeuille agréée par le MAS - Monetary Authority of Singapore sous le numéro CMS100458-1. 12 Marina View, #23-06 Asia Square Tower 2, Singapour 018961. TIM ASIA est une filiale à 100% de Tikehau Investment Management. Dans le cadre de cette délégation, la stratégie déléguée ne couvre pas l'ensemble du portefeuille, elle correspond à la poche « Asie ». La répartition de la gestion est organisée comme suit : Tikehau Investment Management définit les expositions du FCP aux différents types de risques et zones géographiques. TIM ASIA sélectionne les instruments sous-jacents sur la poche « Asie ».

2. Tikehau Capital North America LLC - société de conseil en investissement enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19801, United States of America. La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Capital North America LLC la gestion financière des investissements réalisés aux Etats-Unis et au Canada et/ ou dans des obligations libellées en dollars canadiens et étasuniens.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Politique de sélection des intermédiaires de marché et de meilleure exécution

L'article 24 (1) de la directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») et l'article 26 du règlement (UE) n°600/2014 (« MIFIR ») du Parlement Européen et du Conseil en date du 15 mai 2014 étendent et renforcent les exigences de « meilleure exécution » des ordres déjà mises en place sous l'empire de la directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers « MIF 1 ».

L'obligation de « meilleure exécution » se matérialise par la mise en œuvre de toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat d'exécution possible compte tenu notamment des facteurs suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre. Ces facteurs d'exécution doivent être pondérés en fonction des caractéristiques de l'ordre, des instruments financiers visés, des lieux d'exécution et des caractéristiques du client.

L'obligation de « meilleure exécution » prend la forme de « meilleure sélection » dès lors que le prestataire de services d'investissement n'exécute pas lui-même ses ordres mais les transmets à un membre de marché. Elle consiste alors en l'obligation de sélectionner l'intermédiaire de marché le plus à même de livrer la meilleure exécution possible.

Politique de sélection des intermédiaires de marché

Champs d'application
La politique de sélection des intermédiaires de marché s'applique à tous les instruments financiers et contrats financiers échangés sur les marchés règlementés ou sur les systèmes multilatéraux de négociation.
Les instruments et contrats financiers concernés sont les suivants :

- Actions et instruments assimilés,
- Futures et instruments assimilés,
- Options standardisées et instruments assimilés.

Principes
Tikehau Investment Management n'est pas membre de marché, et ce faisant, n'exécute pas elle-même les ordres passés pour le compte des fonds sous gestion et portant sur des produits financiers échangés sur les marchés financiers.

Les gérants des fonds de Tikehau Investment Management transmettent leurs ordres aux négociateurs de la table d'intermédiation internalisée, lesquels les transmettent par la suite à des courtiers en charge de leur exécution.

Tikehau Investment Management veille à toujours se faire catégoriser en tant que « client professionnel » au sens de la directive MIF 2 par ses intermédiaires de marché, dans le but de bénéficier d'un niveau de protection et d'assurance suffisants quant à la meilleure exécution des ordres qu'elle leur transmet.

Sélection et référencement des intermédiaires de marché
Tikehau Investment Management choisit précautionneusement les intermédiaires de marché auxquels elle accorde sa confiance pour exécuter au mieux les ordres confiés. La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

- Réputation et reconnaissance de place,
- Politique de meilleure exécution adoptée,
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible,
- Qualité des services d'exécution des ordres,
- Qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- Qualité du traitement administratif (back-office et middle-office),
- Étendue des services offerts,
- Niveau de transparence proposé,
- Coûts et frais.

Le référencement d'un intermédiaire de marché ne se fait qu'à l'issue de la réalisation de diligences d'usage visant à s'assurer de l'honorabilité de la contrepartie et à constituer un dossier. Les entrées en relation commerciale avec de nouveaux brokers sont soumis à l'approbation du RCCI de Tikehau Investment Management.

Choix des intermédiaires de marché
Tikehau Investment Management ne transmet ses ordres qu'à des intermédiaires référencés afin de garantir la meilleure exécution possible. Pour déterminer quel est le courtier le plus à même de délivrer la meilleure exécution, les équipes de négociation tiennent compte des facteurs suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités du courtier,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Évaluation périodique
L'évaluation des intermédiaires de marché est formalisée annuellement par le « Comité broker », composé de représentants des équipes de Gestion, Trading, Middle Office et Compliance. Les courtiers s'étant vus confiés des ordres sur l'exercice sont évalués au regard des critères suivants :

- niveau des prix par rapport à la liquidité proposée,
- qualité de l'exécution des ordres,
- qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- étendue des services proposés,
- qualité du traitement administratif,
- niveau de transparence proposé,
- disponibilité et réactivité,
- coûts et frais.

Tikehau Investment Management prend en compte le résultat des évaluations dans la répartition des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les courtiers référencés.

Politique de meilleure exécution

Champs d'application
Tikehau Investment Management n'étant pas membre de marché, la politique de meilleure exécution ne s'applique qu'aux titres financiers négociés en gré-à-gré ou échangés via des systèmes multilatéraux de négociation ainsi qu'aux contrats financiers négociés en gré-à-gré.

Les instruments financiers concernés sont les suivants :
- obligations et assimilés (obligations souveraines, obligations corporate, obligations convertibles)
- titres de créances négociables
- produits dérivés de taux, change ou crédit (total return swaps, FX forwards, credit default swaps)

Principes

Transactions sur des instruments financiers en gré à gré

Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires à garantir la meilleure exécution des ordres négociés en gré à gré. Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- Caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- Prix proposés,
- Coûts associés,
- Rapidité d'exécution,
- Probabilité d'exécution et dénouement,
- Taille et la nature de l'ordre,
- Toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Afin de s'assurer d'avoir des conditions d'exécution satisfaisantes, les négociateurs mettent en concurrence plusieurs contreparties en demandant des *request for quotes* et choisissent l'offre susceptible de répondre au mieux aux critères susmentionnés.

Transactions sur des contrats financiers en gré-à-gré

Tikehau Investment Management ne conclue de contrats financiers en gré-à-gré qu'avec des contreparties autorisées, c'est-à-dire avec lesquelles ont été conclus des ISDA/CSA.

Transactions sur des instruments financiers via des systèmes multilatéraux de négociation

Tikehau Investment Management peut avoir recours à des systèmes multilatéraux de négociation dans le cadre de l'exécution des ordres passés pour le compte des fonds sous gestion. La sélection des plateformes utilisée se fait notamment sur la base des critères suivants : réputation et reconnaissance de place, régulation de la plateforme par une autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays tiers équivalent, existence et robustesse du dispositif d'admission des participants, périmètre des instruments couverts, qualité de l'outil proposé, qualité des services rendus, rémunération demandée, et, liquidité offerte par la plateforme.

La plupart des systèmes de négociation multilatéraux de négociation n'offrant pas de garantie de meilleure exécution, Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la meilleure exécution des ordres négociés par ce biais.

Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.
La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.
Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée au FCP à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR.
Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet de Tikehau Investment Management : https://www.tikehaucapital.com/fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote et d'engagement actionnarial de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse suivante : https://www.tikehaucapital.com/fr ou au siège social de la société de gestion, conformément aux articles article L. 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Tikehau Investment Management : https://www.tikehaucapital.com/fr.

SFDR PERIODIC DISCLOSURE CALCULATIONS
1. SOURCES ET LIMITES DES DONNEES

Données financières

Les données financières proviennent de notre système d'information et sont utilisées pour la présentation des comptes financiers.

Données ESG

Nous nous appuyons sur la solution SFDR Principal Impact d'ISS ESG pour collecter les données ESG nécessaires à la publication des PIN ainsi que sur les définitions d'ISS ESG pour chaque PIN.
ISS ESG s'appuie sur les données publiées par les entreprises, mais pourrait également avoir recours à des estimations.
Nous nous appuyons sur la solution Taxonomy d'ISS ESG pour collecter les données ESG et publier les données en lien avec la taxinomie.

Indicateurs de substitution

Il convient de noter qu'ISS ESG s'engage à tenter de reproduire les paramètres réglementaires le plus fidèlement possible dans le cadre des solutions SFDR Principal Impact et Taxonomy. Comme indiqué dans la méthodologie d'ISS ESG, dans certains cas, des indicateurs de substitution dont la définition ne correspond pas exactement à la définition réglementaire sont utilisés.

La plupart du temps, le recours aux indicateurs de substitution est justifié par la disponibilité des données au niveau des entreprises. Les indicateurs de substitution publiés dans le rapport sont les suivants :

- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité : ISS ESG associe les controverses à certaines des normes (mais pas à toutes) référencées dans la définition des PIN des « activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ». Toutefois, les normes/directives référencées dans le règlement recoupent largement celles appliquées par l'indicateur de substitution.
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : Aux fins de cet indicateur de PIN, ISS ESG estime qu'une société a pris des initiatives pour réduire ses émissions de carbone afin de s'aligner sur l'Accord de Paris si elle s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par l'initiative SBTI ou si elle s'est engagée à en fixer.

Logique de calcul et limites méthodologiques

<u>Pour les PIN</u>
Le calcul des PIN au niveau du fonds prend en compte toutes ses positions afin d'intégrer « tous les investissements » dans le dénominateur de la formule des PIN :

- Tous les types d'émetteurs et de classes d'actifs (obligations d'entreprises, souveraines, actions, titres à revenu fixe, immobilier, liquidités, produits dérivés, etc.)
- Positions non mises en correspondance (non reconnues par la plateforme SSI)
- Positions dont le résultat est null ou de type null

Étant donné que cette méthode de calcul équivaut à attribuer une valeur de 0 à toute position sans données, les indicateurs de PIN présentés dans ce rapport peuvent avoir une valeur plus faible que celle obtenue avec une méthode de calcul qui limite le dénominateur aux investissements auxquels l'indicateur de PIN respectif est applicable et pour lesquels des données sont disponibles.

<u>Pour la taxinomie</u>
Le calcul relatif à la Taxinomie au niveau du fonds prend en compte toutes ses positions afin d'intégrer « tous les investissements » dans le dénominateur de la formule des PIN :

- Tous les types d'émetteurs et de classes d'actifs (obligations d'entreprises, souveraines, actions, titres à revenu fixe, immobilier, liquidités, produits dérivés, etc.)
- Positions non mises en correspondance (non reconnues par la plateforme SSI)

Taxinomie : valeurs globales et réparties en fonction des activités Vertes/Habilitantes/Transitoires ainsi que du type de contribution (Adaptation/Atténuation)

- En ce qui concerne les données communiquées directement et dès lors que les modèles de rapport n'exigent pas de divulguer des résultats agrégés ventilés en fonction de l'objectif et du type de contribution, le calcul de ces points de données par ISS ESG est basé sur les données au niveau de l'activité communiquées par l'entreprise. Par conséquent, si une entreprise communique uniquement des informations au niveau de l'entité et non au niveau de l'activité, ces points de données afficheront des valeurs de 0%.
- Il est donc possible que la somme des valeurs des points de données concernant les activités Vertes/Habilitantes/Transitoires ou les types de contribution Atténuation/Adaptation ne corresponde pas toujours aux valeurs globales respectives indiquées dans le rapport.

Positions dont le résultat est null ou de type null

Cas spécifique des instruments durables (obligations vertes, obligations liées à la durabilité)

Pour les obligations vertes et liées à la durabilité, les indicateurs PIN et en lien avec la taxinomie publiés sont ceux des entreprises ayant émis les instruments durables, mais ne sont pas spécifiques au projet ou aux activités couverts par le Sustainable Bond Framework de Tikehau Capital.

Cycles de mise à jour des données

Le règlement exige que l'évaluation de l'impact des PIN repose au minimum sur la moyenne de quatre calculs effectués le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre d'une année civile de référence.
Concernant les fonds (données financières)

- Les données financières des fonds reposent sur l'inventaire comptable interne de Tikehau et sont les plus récentes (même trimestre durant l'année civile de référence). Elles couvrent notamment les variables telles que la valeur du fonds et Investment_value

Concernant les données d'ISS ESG
Dans tous les cas, nous utilisons les dernières données disponibles au niveau de notre fournisseur à la date de production du rapport.

- PIN 1, 2 et 3 obligatoires pour l'entreprise : en raison de l'intégration des contraintes de données au niveau d'ISS[2], les fonds dont la date de clôture est en décembre utilisent les émissions annuelles et l'EVIC (valeur de l'entreprise, trésorerie comprise) de l'exercice N-2 ; les fonds dont la date de clôture est en juin utiliseront les émissions annuelles de l'exercice N-2 pour les périodes de référence clôturées au 30 septembre et au 31 décembre et les émissions annuelles et l'EVIC de l'exercice N-1 pour les périodes de référence clôturées au 31 mars et au 30 juin.
- Les autres PIN ne sont pas liées à une période spécifique et sont mises à jour sur une base continue, de sorte que l'évaluation la plus récente est affichée à tout moment
- Les PIN au niveau des fonds sont calculées chaque trimestre sur la base des dernières données disponibles de notre fournisseur à la date de calcul
- Les indicateurs en lien avec la taxinomie s'appuient sur les dernières données disponibles, avec une temporalité variable selon les indicateurs.

Concernant les données de S&P Trucost ESG
Nous utilisons les dernières données disponibles au niveau de notre fournisseur à la date de production du rapport.

- Les facteurs d'émissions de scope 1, 2 et 3 du secteur de la société bénéficiaire des investissements sont ceux de l'exercice N-2

[2] Des discussions sont en cours avec ISS afin d'accélérer le processus d'intégration et de prendre en charge les fonds dont la date de clôture est en décembre.

2 CALCUL DES INDICATEURS DE PIN OBLIGATOIRES AU NIVEAU DES FONDS

Actifs des entreprises

Pour chaque trimestre, les PIN sont calculées comme suit au niveau des fonds[3]. Une moyenne annuelle est ensuite calculée et reprise dans le rapport.

Émissions de GES de scope 1 par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee_Value : Émissions de scope 1 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value / 1 000 000) * Investee_Value)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Émissions de GES de scope 2 par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee_Value : Émissions de scope 2 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value / 1 000 000) * Investee_Value)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Émissions de GES de scope 3 par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee_Value : Émissions de scope 3 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value / 1 000 000) * Investee_Value)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee_Value : Émissions de scope 1 + Émissions de scope 2 + Émissions de scope 3 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value / 1 000 000) * Investee_Value)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Empreinte carbone par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee_Value : Émissions de scope 1 + Émissions de scope 2 + Émissions de scope 3 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value * Investee_Value) / SUM (tous les investissements)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (WACI) par million d'euros de chiffre d'affaires[4]

Investee_Value : Émissions de scope 1 + Émissions de scope 2 + Émissions de scope 3 / (Chiffre d'affaires/1 000 000)

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value * Investee_Value[5]) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

---

[3] Le dénominateur inclut toutes les positions des fonds, y compris les liquidités, les obligations souveraines et les produits dérivés. Pour les PIN des entreprises, le numérateur inclut à la fois les entreprises et les fonds

[4] Retraitée manuellement au niveau des fonds selon la méthodologie décrite à la section « Indicateurs de durabilité des fonds - Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) »

[5] En l'absence de données disponibles auprès d'ISS ESG pour la variable « Investee_Value », une moyenne sectorielle est utilisée. Pour les investissements relevant de la catégorie « Autres », la variable « Investee_Value » est égale à 0.

Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Investee_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value si Investee_Value = True) / SUM (Investment_Value of Investee)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité[6]

Investee_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value si Investee_Value = True) / SUM (Investment_Value of Investee)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales

Investee_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value si Investee_Value = True) / SUM (Investment_Value of Investee)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Mixité au sein des organes de gouvernance

Investee_Value : Nombre de femmes au sein du conseil d'administration / (nombre d'hommes + nombre de femmes au sein du conseil d'administration)

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value * Investee_Value) / SUM (Investment_Value si Investee_Value ≠ Null)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Investee_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value si Investee_Value = True) / SUM (Investment_Value of Investee)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

3 CALCUL DES INDICATEURS DE PIN OBLIGATOIRES AU NIVEAU DES FONDS

Actifs des Entreprises

Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone[7]

Investee_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds : SUM (Investment_Value si Investee_Value = Non) / SUM (Investment_Value Investment_Value of Investee)

Couverture : SUM (Investment_Value of investee) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

[6] Comme précisé ci-avant, il s'agit d'un indicateur de substitution.
[7] Comme précisé ci-avant, il s'agit d'un indicateur de substitution.

4 CALCUL DES INDICATEURS PREVUS PAR LA TAXINOMIE AU NIVEAU DES FONDS

Recours à des Indicateurs de Substitution

Nous n'utilisons pas d'indicateur de substitution :

- seules les données signalées comme « Publication obligatoire » et « Publication volontaire » par le fournisseur de données sont prises en compte, les données signalées comme « Modélisées » ne sont pas intégrées dans le calcul de l'alignement sur la taxinomie.
- seules les données signalées comme « Alignées » par le fournisseur de données sont prises en compte, les données signalées comme « Probablement alignées » ou « Potentiellement alignées » ne sont pas intégrées dans le calcul de l'alignement sur la taxinomie.

Alignement sur la taxinomie

Les alignements sur la taxinomie au niveau des fonds correspondent à la moyenne annuelle des valeurs constatées à la fin de chaque trimestre.

Les indicateurs en lien avec la taxinomie au niveau des fonds sont calculés sous la forme d'un ratio pondéré des indicateurs en lien avec la taxinomie de la société bénéficiaire des investissements. Les indicateurs en lien avec la taxinomie pertinents pour chaque société bénéficiaire des investissements sont pondérés par le rapport entre la variable « Investment_Value of Investee » et l'encours du fonds concerné.

Par exemple, pour calculer l'alignement sur la taxinomie verte (chiffre d'affaires), la formule suivante est utilisée :

> Valeur du fonds : SUM (Investment_Value * Investee_Taxonomy Green Aligned (chiffre d'affaires)) / SUM (ensemble des variables « Investment_Value » des fonds)

La part des indicateurs relatifs à des activités non alignées avec la taxinomie (chiffre d'affaires, Capex, Opex) correspond à la différence entre le total des investissements du fonds concerné et la part totale des indicateurs relatifs à des activités alignées avec la taxinomie (c.-à-d. gaz fossile, nucléaire et hors nucléaire et gaz fossile) au niveau du fonds.

5 INDICATEURS DE DURABILITE DES FONDS

Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)

L'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) des fonds et de leur univers d'investissement (émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de scope 1, 2 et 3 par million d'euros de chiffre d'affaires) est surveillée dans le cadre de notre approche non financière.

Afin de garantir la couverture la plus large possible, nous utilisons la méthodologie en cascade suivante :

1. Lorsque des données sur les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 d'une société bénéficiaire des investissements sont disponibles auprès d'ISS ESG, ces données sont utilisées pour remplir la variable « Investee_value ».
2. Lorsque des données sur la société bénéficiaire des investissements ne peuvent être obtenues auprès d'ISS ESG, mais que des données sont disponibles au niveau de son secteur d'activité, tel que défini selon la classification GICS® (Global Industry Classification Standard), nous utilisons les facteurs d'émissions de scope 1, 2 et 3 fournis par S&P Trucost comme indicateur de substitution pour les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 de la société bénéficiaire des investissements. Ces données sont utilisées pour remplir la variable « Investee_value ».
3. Lorsque des données ne sont pas disponibles pour le secteur d'activité de la société bénéficiaire des investissements, nous nous référons à la classification BICS® (Bloomberg Industry Classification Standard) et appliquons la même méthode que celle décrite à l'étape 2, fondée sur les facteurs d'émissions sectoriels.

Des données fournies par ISS ESG peuvent ne pas être prises en compte si elles sont jugées aberrantes ou corrompues, auquel cas elles sont remplacées par la moyenne sectorielle afin de ne pas fausser le calcul de la WACI de tous les fonds. Nous nous efforçons de limiter au minimum le nombre de données non prises en compte.

Il convient de noter qu'à la suite des clarifications réglementaires concernant le calcul de l'indicateur PIN « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements » (équivalent à la WACI), nous avons modifié notre méthodologie. Il n'y a donc plus de rééquilibrage des pondérations du fonds visant à exclure les investissements ne publiant pas de valeurs et ne promouvant pas de caractéristiques environnementales et sociales (par exemple, les liquidités). Cela complique la comparaison avec l'Indice de référence.

Indicateurs utilisés dans le cadre du Label ISR

Le Fonds labellisé ISR respecte les exigences du label français concernant le calcul des indicateurs de performance non financière. Veuillez consulter le Code de transparence des fonds pour de plus amples informations sur l'approche et la méthodologie ISR mises en œuvre au sein des fonds.

Investissement Durable

Tikehau Capital a défini un cadre d'investissement durable pour les investissements dans des entreprises et les investissements immobiliers. L'approche se divise en trois étapes : (1) l'évaluation d'une contribution positive à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, (2) la validation du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (do no significant harm, « DNSH »), et (3) l'évaluation des principes de bonne gouvernance.
De plus amples informations sur la méthodologie et les sources de données sont disponibles dans la Charte d'investissement durable de Tikehau

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EVENEMENTS POST CLOTURE A FIN JUIN 2024 OU DANS LE FUTUR (ET SUSCEPTIBLE D'EVOLUTION)

Non applicable à ce jour. Le cas échéant, la société de gestion informera les investisseurs conformément aux demandes de la réglementation.

SWING PRICING

Oui. Veuillez-vous référer à la section dédiée dans le prospectus du fonds pour plus de détails.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS FIXES ET VARIABLES DE TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Ce document présente les modalités d'application de la politique de rémunération mise en place au sein de la société Tikehau Investment Management (ci-après « Tikehau IM »).
Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération figurant dans la réglementation issue des directives 2001/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après la « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après la « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Personnel identifié

Le processus d'identification de la population régulée est mené conjointement par la direction des Ressources humaines, la direction de la Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.

Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après le « Personnel Identifié ») au sens de la Directive AIFM et de la Directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes :

- *Les dirigeants de Tikehau IM,*
- *Les gérants de portefeuille,*
- *Les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le RCCI de Tikehau IM,*
- *Les responsables des fonctions supports (Responsables Marketing, RH, administratifs, etc.) de Tikehau IM,*
- *Tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.*

1.2. Principes de rémunération en vigueur au sein de la société Tikehau IM

La rémunération globale des collaborateurs de la société Tikehau IM est composée des éléments suivants :

- *une rémunération fixe,*
- *une rémunération variable annuelle,*
- *le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.*

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.
La rémunération variable est déterminée sur la base de la performance financière et extra-financière de Tikehau IM et de la performance individuelle du collaborateur évaluée en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de son niveau d'engagement. L'évaluation de la performance individuelle prend en compte la participation du collaborateur à la politique de Tikehau IM en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») qui intègre les problématiques de durabilité ainsi que le respect des procédures applicables en la matière. Elle prend également en compte le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques.
Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle et de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.
Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.
Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions de la règlementation applicable.

Il est enfin précisé que :

- *Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.*
- *Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel Identifié est strictement interdit.*

1.3. Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs Concernés

La société Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel Identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité conformément à la Section 1.4 ci-après (les « Collaborateurs Concernés ») en conformité avec la règlementation en vigueur.

Pour les Collaborateurs Concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant :

- *le versement d'au moins 50% de la part variable de rémunération est reporté ;*
- *le report du versement de la part variable de rémunération est au minimum de trois ans ;*
- *la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son versement effectif et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. Section 1.5 ci-après) ; et*
- *la partie restante de la part variable de rémunération prend la forme (i) d'un versement en numéraire et/ou (ii) d'une attribution de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles (tels que définis à la Section 2).*

1.4. Structure de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs Concernés, tout collaborateur faisant partie du Personnel Identifié :

- *dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :*
  - *le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30% de la rémunération fixe ; ou*
  - *le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 k€ brut ou son équivalent en devises.*

ou

- *qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.*

Tout Collaborateur Concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

- *50% au moins de la rémunération variable prendra la forme d'Instruments Financiers Eligibles, pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf Section 2.2) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf Section 2.3) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans,*
- *le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « Indice de Référence », cf Section 2.1),*
- *le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et*
- *la partie restante de la rémunération variable prendra la forme (i) d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente) et/ou (ii) d'une attribution, réalisée en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente), de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles.*

1.5. Les modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Lorsque l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être ainsi réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS ELIGIBLES

2.1. Définition de l'Indice de Référence

Le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- *Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies Liquides),*
- *La Dette Privée,*
- *Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier),*
- *Le Private Equity.*

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur liquidative par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Eligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Eligibles.

Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

2.2. *Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts*

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est assise sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

2.3. *Actions Tikehau Capital*

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Eligibles.
Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.
L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.
En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.
L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Eligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2023

2023	**Nombres de personnes**	**rémunération fixe (€)**	**Rémunération variable (€)**	**Carried Interest et commissions de performance (€)**	**Total (€)**
Personnel de Tikehau IM	*304*	*33,478,561*	*11,987,077*	*0*	*45 465 638*
Personnel Identifié	*73*	*14,797,820*	*6,770,547*	*0*	*21 568 367*
Personnel Concerné	*54*	*10,380,109*	*5,819,640*	*0*	*16 199 749*

Source : Tikehau IM – Ressources humaines

COMMISSIONS D'ARRANGEMENT

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.
La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.
Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée à l'OPC, à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

Tikehau 2027 – Synthèse des commissions d'arrangement perçues sur les trois derniers exercices (en €) : Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Tikehau Investment Management
32 rue de Monceau – CS 40121 – 75008 PARIS,
FRANCE
E-mail : contact@tikehaucapital.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Tikehau 2027

Exercice clos le 28 juin 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Tikehau 2027,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Tikehau 2027 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Roty

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/06/2024 *en* EUR

ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**983 484 627,65**	**349 093 111,70**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**983 484 627,65**	**336 149 541,20**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	975 474 850,21	336 149 541,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 009 777,44	
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		**12 943 570,50**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		12 943 570,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**88 607 725,74**	**32 827 958,31**
Opérations de change à terme de devises	84 427 590,43	29 008 829,87
Autres	4 180 135,31	3 819 128,44
COMPTES FINANCIERS	**46 893 622,41**	**13 262 829,09**
Liquidités	46 893 622,41	13 262 829,09
TOTAL DE L'ACTIF	**1 118 985 975,80**	**395 183 899,10**

PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	964 868 886,33	359 584 301,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	935,59	652,93
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 897 191,69	-14 032 118,94
Résultat de l'exercice (a,b)	35 878 878,11	13 037 209,47
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**995 851 508,34**	**358 590 045,17**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**123 134 467,46**	**36 593 853,93**
Opérations de change à terme de devises	84 238 469,33	29 063 827,92
Autres	38 895 998,13	7 530 026,01
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**1 118 985 975,80**	**395 183 899,10**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 *en* EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	992 022,97	178 799,16
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	38 409 168,23	13 332 985,78
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	10 012,75	143,52
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**39 411 203,95**	**13 511 928,46**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 013,35	1 263,51
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		6 230,64
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 013,35**	**7 494,15**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**39 410 190,60**	**13 504 434,31**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	12 392 615,66	4 021 153,94
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**27 017 574,94**	**9 483 280,37**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 861 303,17	3 553 929,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**35 878 878,11**	**13 037 209,47**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Les actions et titres assimilés sont valorisés au dernier cours de clôture connu à l'heure de valorisation du Fonds.

b) Les obligations sont valorisées aux prix MID (correspondants à la moyenne des prix BID et des prix ASK), sur la base des cotations des contributeurs.
c) Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur actuelle, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée. Dans le cas de TCN de durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois, la méthode linéaire peut être retenue.
d) Les parts d'OPCVM sont valorisées à la dernière VL publiée.
e) Les futures sur marchés organisés sont valorisés au cours de compensation.
f) Les options sur marchés organisés sont valorisées au cours de compensation.
g) Les dérivés de crédit sont valorisés à leur valeur actuelle, sur la base des cotations des contributeurs.
h) Les swaps sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.
i) Les produits OTC (dont les titres de dette et de créance) sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.
j) Les devises au comptant sont valorisées au cours de change du jour de la VL.
k) Les contrats de change à terme sont valorisés au cours du terme du jour de la VL.
l) Les dépôts sont valorisés à leur valeur actuelle le jour de la VL.
m) La Société de Gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*).

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

a) La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.
b) Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».
c) Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.
d) Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.
e) Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

f) Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.
La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Frais de gestion

- **Frais de fonctionnement et de gestion et frais de performance**

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
a	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Part R-Acc-EUR : 1.30% Part R-Dis-EUR : 1.30% Part I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H : 0.65% Part F-Acc-EUR : 0.75% Part F-Dis-EUR : 0.75% Part E-Acc-EUR : 0.15%
	Frais indirects maximum	Actif net	Néant
	Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions : Dépositaire uniquement	Prélèvement sur chaque transaction	70€ TTC maximum sur chaque transaction
b	Frais de performance	Actif net	Pour chaque période de référence du FCP, 10% TTC de la performance positive de l'actif net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de : - Parts R-Acc-EUR et R-Dis-EUR : 3,60 % - Parts F-Acc-EUR et F-Dis-EUR : 4,15 % - Parts I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H : 4,25 % - Parts E-Acc-EUR : N/A (précision à compter du 1er juillet 2022 : sous réserve que cette performance soit supérieure à 0 au cours de chaque période de référence)

La Société de Gestion peut payer des frais supplémentaires à des tiers, étant entendu que ces frais sont calculés en pourcentage des frais de gestion financière payés à la Société de Gestion par le Fond et ne représentent pas un engagement supplémentaire pour le Fonds. Ces tiers sont principalement les distributeurs, les agents de placement, les gestionnaires délégués, les porteurs de parts du Fonds, et peuvent aussi être des entités du groupe Tikehau.

- **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP.

Commission de surperformance applicable aux parts R-Acc-EUR, I-Acc-EUR, F-Acc-EUR, R-Dis-EUR, I-Acc-USD-H et F-Dis-EUR :

Modalités applicables jusqu'au 30 juin 2022 :

Les commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

Le montant de la commission de surperformance correspond à 10% TTC de la performance de l'Actif Net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de (i) 3,60% pour les parts R-Acc-EUR et R-Dis-EUR, (ii) 4,15% pour les parts F-Acc-EUR et F-Dis-EUR et (iii) 4,25% pour les parts I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H calculée nette de tous frais de gestion (la « **Performance** ») selon les conditions définies ci-après.
Pour chaque catégorie de parts, la Performance, déterminée à chaque date de calcul de Valeur Liquidative, est égale à la différence positive entre (i) l'Actif Net à la date de calcul, et (ii) un actif net de référence correspondant à l'Actif Net ajusté en fonction de l'objectif de gestion de la Part concernée, après avoir tenu compte des montants de souscription et de rachat de la date de calcul du jour (l'« **Actif Net de Référence** »).

Lors du calcul de chaque valeur liquidative au cours d'un exercice comptable donné et, pour chaque catégorie de parts, le montant de la commission de surperformance sera imputé et provisionné comme suit conformément au principe du « High Water Mark » :

i. Si la valeur liquidative de la part concernée (net des frais de gestion) est inférieure (a) à la valeur liquidative théorique calculée sur la base de l'Actif Net de Référence ou (b) à la VL HWM, il n'est pas constitué de provision pour commission de surperformance et une reprise de provision est appliquée le cas échéant (cf. ci-dessous) ;
ii. Si la valeur liquidative de la part concernée (net des frais de gestion) est supérieure (a) à la valeur liquidative théorique calculée sur la base de l'Actif Net de Référence et (b) à la VL HWM, il est constitué une provision pour commission de surperformance au titre de la Performance.

Le paiement définitif des montants potentiellement provisionnés au titre de la commission de surperformance en faveur de la Société de Gestion intervient à l'issue de chaque période de référence telle que définie ci-après, étant précisé que, dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport à la dernière valeur liquidative calculée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations.

La commission de surperformance est calculée sur la base d'une période de référence qui correspond à l'exercice social du Fonds (la "**Période de Référence**") et, le cas échéant, est payable à la clôture de chaque Période de Référence. La commission de surperformance sera prélevée pour la première fois, le cas échéant, à la clôture de l'exercice se terminant le 30 juin 2021.

Lors d'un rachat de parts en cours d'exercice, la commission de surperformance qui correspond à ces parts, s'il en existe, est immédiatement cristallisée et acquise à la Société de Gestion.

Modalités applicables à compter du 1er juillet 2022 :

S'agissant des catégories de parts assorties d'une commission de performance, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la Société de Gestion pourra percevoir une commission de surperformance incitative, liée à la performance et prélevée sur l'actif net de la catégorie de parts correspondante. La commission de surperformance est calculée, et le cas échéant due, séparément par catégorie de parts chaque jour de calcul de la Valeur Liquidative (chacun de ces jours, une « **Date de Valorisation** »), à l'aide de la méthode décrite ci-dessous.

Définitions

Pour les besoins du présent paragraphe (b) :

- La période de référence (la « **Période de référence** ») est la période au cours de laquelle (i) la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, et (ii) toute sous-performance ou la performance négative passée d'une catégorie de parts par rapport à l'indice de référence doit être récupérée avant qu'une commission de performance ne soit due.

La Période de Référence aura une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation (comme définie ci-dessous) glissantes, avec une résiliation anticipée à chaque date de paiement d'une commission de surperformance en faveur de la Société de Gestion (hors cas de paiements anticipés mentionnés ci-après). A l'issue de chaque Période de Référence, le mécanisme de compensation pour la sous-performance ou la performance négative passée peut être réinitialisé ;

- une période de cristallisation commence à la première Date de Valorisation de chaque exercice financier suivant la période de cristallisation précédente et se termine à la dernière Date de Valorisation du mois de juin de la même année, sous réserve de ce qui suit (la « **Période de cristallisation** »). La première Période de cristallisation d'une catégorie de parts donnée s'entend comme étant la période commençant à la date de lancement de la catégorie de parts et se terminant le 30 juin suivant.

- la Valeur Liquidative de Référence utilisée pour une Période de cristallisation donnée est définie comme la Valeur Liquidative la plus élevée au titre de laquelle une commission de performance a été calculée et payée au cours de la Période de référence, étant entendu que la Valeur Liquidative initiale d'une catégorie de parts donnée sera considérée comme sa première Valeur Liquidative de référence (la « **Valeur Liquidative de Référence** »). Si aucune commission de performance de ce type n'a été versée au cours de la Période de Référence, la Valeur Liquidative de Référence sera fixée à la Valeur Liquidative calculée à la première Date de Valorisation de la Période de référence. La Valeur Liquidative de Référence est ajustée en cas de distributions.

Modalités de calcul de la commission de performance

Le mécanisme applicable à la commission de surperformance repose sur la comparaison de la performance du Fonds avec celle d'un indice de référence pour la commission de performance. L'indice de référence auquel sera comparée la performance de chaque catégorie de parts ainsi que le seuil de performance à partir duquel la commission de surperformance pourra être prélevée sont indiqués dans le tableau ci-dessus. Ce mécanisme vise à garantir que la Société de Gestion ne puisse pas (i) percevoir une commission de performance en raison d'une sous-performance antérieure par rapport à l'indice de référence au cours de la Période de référence, ni (ii) réclamer des commissions de performance à moins que la Valeur Liquidative à la fin d'une Période de cristallisation soit supérieure à la Valeur Liquidative de Référence applicable.

Pour chaque catégorie de part, une commission de performance est calculée au cours de chaque Période de cristallisation en tenant compte de l'écart entre (i) la performance positive de la Valeur Liquidative d'une catégorie de parts au cours d'une Période de Cristallisation au-delà de la Valeur Liquidative de Référence (la « **Performance** ») et (ii) la performance de l'indice de référence par rapport à la Valeur Liquidative de Référence (la « **Performance de Référence** »).

En cas d'écart positif (la « **Performance Relative** »), la commission de surperformance sera calculée sur la base de cette Performance Relative et sera due à chaque fin de Période de Cristallisation concernée. Dans la mesure où la Performance est calculée par rapport à la Valeur Liquidative de Référence, une Performance Relative ne peut exister et les commissions de performance ne peuvent être payées que si la Performance est supérieure à 0 pendant toute la Période de Référence.

En outre, (i) si la catégorie de parts est fermée ou fait l'objet d'une fusion au cours d'une Période de Cristallisation et (ii) lorsque des catégories de parts sont rachetées à une date autre que celle à laquelle une commission de surperformance est payée alors que des provisions ont été constituées pour la commission de surperformance, la commission de surperformance sera en principe cristallisée à la date de l'événement déclenchant la fin de la Période de Cristallisation pour ces parts et la commission de surperformance sera payée, même si une commission de surperformance n'est plus payable à la fin de la Période de Référence en cours.

La commission de surperformance est calculée sur la base de la Valeur Liquidative par part après déduction de tous frais et commissions (mais sans tenir compte des commissions de surperformance dues et non encore payées, à l'exception de la commission de surperformance non payée au titre des parts rachetées durant la Période de Référence, tel qu'expliqué ci-après) et ajustement pour les ordres de souscription, rachat et distribution exécutés à partir de la date de la précédente Valeur Liquidative de Référence, de façon à ce que la commission de surperformance due n'en soit pas affectée.

L'indice de référence et la Performance de Référence seront réinitialisés périodiquement pour tenir compte de la durée de la Période de Référence représentant une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation glissantes, étant précisé que cette réinitialisation porte uniquement sur la fraction de la sous-performance provenant de l'exercice fiscal écoulé (N-5) qui n'aurait pas encore été compensée au cours de la Période de référence en cours.

Mécanisme de constitution d'une provision pour la commission de performance

Une provision au titre de la commission de surperformance sera constituée à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative si une commission de performance est due conformément aux paragraphes précédents. À cette fin, ces conditions seront évaluées pour chaque catégorie de parts par référence à la Performance et à la Performance de Référence au cours de la période allant du premier jour de la Période de Référence jusqu'à cette Date de Valorisation. Si aucune commission de surperformance n'est due, aucune comptabilisation ne sera effectuée au titre de la Date de Valorisation en question.

La provision pour commission de surperformance à une Date de Valorisation spécifique est calculée, le cas échéant, en multipliant la Performance Relative positive par le taux de commission de performance indiqué dans le tableau ci-dessus et le nombre de parts en circulation à ladite Date de Valorisation, et est ajustée pour tenir compte des souscriptions, rachats et distributions.

À chaque Date de Valorisation, la provision comptable constituée pour la commission de surperformance à la Date de Valorisation précédente est ajustée afin de refléter l'évolution de la Performance Relative, positive ou négative, des parts. En conséquence, à l'exception de toute commission de surperformance comptabilisée au moment où les produits des distributions ou rachats sont payés et qui est considérée comme due, les commissions de surperformance précédemment comptabilisées seront annulées par toute sous-performance ultérieure par rapport à la Performance de Référence. La provision comptable constituée pour la commission de surperformance ne peut toutefois jamais être négative et la Société de Gestion ne versera en aucun cas de l'argent au Fonds ou à tout porteur de parts de celui-ci en raison d'une telle sous-performance.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, dès lors qu'une provision pour commissions de surperformance est comptabilisée dans l'état des opérations d'une catégorie de parts à la fin d'une Période de Cristallisation, ces commissions deviendront exigibles pour la Société de Gestion.

Cristallisation anticipée des commissions de performance accumulées

Dans l'hypothèse où un porteur de parts demande le rachat de ses parts avant la fin de la Période de Cristallisation, toute commission de surperformance due mais non encore payée en relation avec les parts rachetées sera immédiatement cristallisée et sera versée à la Société de Gestion à la fin de la Période de Cristallisation considérée selon la formule suivante :

> *Commission de performance cristallisée à une Date de Valorisation = (nombre de parts rachetées à la Date de Valorisation / nombre total de parts à la Date de Valorisation précédente) * commission de performance due à la Date de Valorisation précédente*

Si une catégorie de parts est clôturée ou (sous réserve du meilleur intérêt des investisseurs du Fonds ou de la catégorie de parts absorbée et absorbante fusionnée avant la fin de la Période de Cristallisation, la commission de performance accumulée à la clôture ou à la fusion de la catégorie de parts, le cas échéant, sera payée comme si la date de clôture était la fin de la Période de Cristallisation.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR	Distribution	Distribution
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR	Distribution	Distribution
Part TIKEHAU 2027 S Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 *en* EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**358 590 045,17**	**204 938 125,68**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	683 164 234,35	217 371 572,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-103 862 751,15	-83 025 096,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 917 447,29	3 318 921,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 938 161,80	-12 413 247,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	411 389,33	698 694,14
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 735 238,75	-890 928,21
Frais de transactions	-12 495,77	-10 692,00
Différences de change	1 399 067,45	-312 637,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	33 492 329,14	19 690 414,37
Différence d'estimation exercice N	*28 895 322,01*	*-4 597 007,13*
Différence d'estimation exercice N-1	*4 597 007,13*	*24 287 421,50*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-591 931,86	-258 362,14
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	27 017 574,94	9 483 280,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**995 851 508,34**	**358 590 045,17**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	827 401 935,46	83,08
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	148 072 914,75	14,87
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 009 777,44	0,81
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**983 484 627,65**	**98,76**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	827 401 935,46	83,08			156 082 692,19	15,67		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							46 893 622,41	4,71
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					143 939 928,38	14,45	458 691 060,27	46,06	380 853 639,00	38,24
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	46 893 622,41	4,71								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	71 056 662,72	7,14	13 293 853,12	1,33				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	120 871,22	0,01						
Comptes financiers	245 154,10	0,02	26 403,89					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	70 989 728,89	7,13	13 248 740,44	1,33				
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	84 427 590,43
	Ventes à règlement différé	1 661 561,11
	Souscriptions à recevoir	1 797 998,90
	Coupons et dividendes en espèces	710 575,30
	Collatéraux	10 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**88 607 725,74**
DETTES		
	Vente à terme de devise	84 238 469,33
	Achats à règlement différé	31 550 000,00
	Rachats à payer	1 129 323,09
	Frais de gestion fixe	2 342 738,18
	Frais de gestion variable	3 873 936,86
TOTAL DES DETTES		**123 134 467,46**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-34 526 741,72**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	620,954	65 869,33
Parts rachetées durant l'exercice	-242,954	-24 999,97
Solde net des souscriptions/rachats	378,000	40 869,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	876,603	
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	136 542,707	15 127 400,61
Parts rachetées durant l'exercice	-79 106,551	-8 811 844,91
Solde net des souscriptions/rachats	57 436,156	6 315 555,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	250 174,056	
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	6 176,584	600 534,27
Parts rachetées durant l'exercice	-7 201,737	-705 744,92
Solde net des souscriptions/rachats	-1 025,153	-105 210,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	49 721,518	
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	169 887,848	18 734 606,12
Parts rachetées durant l'exercice	-279 171,168	-31 512 944,17
Solde net des souscriptions/rachats	-109 283,320	-12 778 338,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	377 723,024	
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	5 585 024,655	607 334 079,81
Parts rachetées durant l'exercice	-566 042,397	-60 992 282,45
Solde net des souscriptions/rachats	5 018 982,258	546 341 797,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 664 069,349	
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	116 482,165	11 301 744,21
Parts rachetées durant l'exercice	-18 764,019	-1 814 934,73
Solde net des souscriptions/rachats	97 718,146	9 486 809,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	191 253,764	
Part TIKEHAU 2027 S Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	300 000,000	30 000 000,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	300 000,000	30 000 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	300 000,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part TIKEHAU 2027 S Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	162,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	202 025,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	129 864,44
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,51
Frais de gestion variables acquis	27 918,44
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	40 419,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	29 269,60
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,58
Frais de gestion variables acquis	3 167,29
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	387 321,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	231 151,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,42
Frais de gestion variables acquis	120 050,31
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	28/06/2024
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 635 490,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,37
Frais de gestion variables provisionnés	3 187 141,62
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,57
Frais de gestion variables acquis	112 701,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	184 246,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,36
Frais de gestion variables provisionnés	75 713,93
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,56
Frais de gestion variables acquis	4 334,37
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TIKEHAU 2027 S Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 635,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme **Total des titres du groupe**			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	935,59	652,93
Résultat	35 878 878,11	13 037 209,47
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**35 879 813,70**	**13 037 862,40**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 275,16	1 200,28
Total	**5 275,16**	**1 200,28**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 197 546,20	807 036,44
Total	**1 197 546,20**	**807 036,44**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR		
Affectation		
Distribution	210 322,02	197 404,55
Report à nouveau de l'exercice	181,27	43,86
Capitalisation		
Total	**210 503,29**	**197 448,41**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	49 721,518	50 746,671
Distribution unitaire	4,23	3,89
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 861 897,21	2 118 997,98
Total	**1 861 897,21**	**2 118 997,98**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	31 739 428,80	9 597 527,32
Total	**31 739 428,80**	**9 597 527,32**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR		
Affectation		
Distribution	707 638,93	315 215,03
Report à nouveau de l'exercice	792,69	436,94
Capitalisation		
Total	**708 431,62**	**315 651,97**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	191 253,764	93 535,618
Distribution unitaire	3,70	3,37
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 S Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	156 731,42	
Total	**156 731,42**	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 897 191,69	-14 032 118,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-4 897 191,69**	**-14 032 118,94**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-479,73	-836,44
Total	**-479,73**	**-836,44**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-136 832,44	-789 672,25
Total	**-136 832,44**	**-789 672,25**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-24 956,31	-192 283,78
Total	**-24 956,31**	**-192 283,78**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-213 058,51	-1 999 988,71
Total	**-213 058,51**	**-1 999 988,71**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 383 398,17	-10 696 929,60
Total	**-4 383 398,17**	**-10 696 929,60**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-97 895,95	-352 408,16
Total	**-97 895,95**	**-352 408,16**

	28/06/2024	30/06/2023
Part TIKEHAU 2027 S Acc EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-40 570,58	
Total	**-40 570,58**	

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	**38 129 236,07**	**204 938 125,68**	**358 590 045,17**	**995 851 508,34**
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR en EUR				
Actif net		47 282,70	50 632,88	99 389,32
Nombre de titres		499,789	498,603	876,603
Valeur liquidative unitaire		94,60	101,54	113,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,75	-1,67	-0,54
Capitalisation unitaire sur résultat		0,50	2,40	6,01
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR en EUR				
Actif net	4 191 733,14	7 268 745,89	20 235 259,95	28 962 653,00
Nombre de titres	37 064,635	75 548,580	192 737,900	250 174,056
Valeur liquidative unitaire	113,09	96,21	104,98	115,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,54	-0,64	-4,09	-0,54
Capitalisation unitaire sur résultat	3,06	3,74	4,18	4,78
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR en EUR				
Actif net	141 105,90	2 158 798,94	4 820 219,17	4 998 347,78
Nombre de titres	1 246,512	23 827,114	50 746,671	49 721,518
Valeur liquidative unitaire	113,20	90,60	94,98	100,52
Distribution unitaire sur +/- values nettes	3,59			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,57	-3,78	-0,50
Distribution unitaire sur résultat	3,14	3,59	3,89	4,23
Crédit d'impôt unitaire				
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR en EUR				
Actif net	12 596 685,84	43 066 621,27	51 287 969,18	43 907 350,05
Nombre de titres	111 298,558	446 927,157	487 006,344	377 723,024
Valeur liquidative unitaire	113,17	96,36	105,31	116,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,54	-0,65	-4,10	-0,56
Capitalisation unitaire sur résultat	3,16	3,83	4,35	4,92

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR en EUR				
Actif net	20 699 707,17	147 911 780,78	273 355 932,89	868 649 339,74
Nombre de titres	183 969,220	1 553 888,463	2 645 087,091	7 664 069,349
Valeur liquidative unitaire	112,51	95,18	103,34	113,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,55	-0,64	-4,04	-0,57
Capitalisation unitaire sur résultat	2,49	3,10	3,62	4,14
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR en EUR				
Actif net	500 004,02	4 484 896,10	8 840 031,10	19 128 266,95
Nombre de titres	4 435,590	49 805,637	93 535,618	191 253,764
Valeur liquidative unitaire	112,72	90,04	94,50	100,01
Distribution unitaire sur +/- values nettes	3,58			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,56	-3,76	-0,51
Distribution unitaire sur résultat	2,73	3,00	3,37	3,70
Crédit d'impôt unitaire				
Part TIKEHAU 2027 S Acc EUR en EUR				
Actif net				30 106 161,50
Nombre de titres				300 000,000
Valeur liquidative unitaire				100,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-0,13
Capitalisation unitaire sur résultat				0,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	6 000 000	5 830 615,73	0,59
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	4 000 000	4 229 330,99	0,43
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	10 000 000	10 060 356,90	1,01
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	2 800 000	2 817 967,75	0,28
CTEC II 5.25% 15-02-30	EUR	5 000 000	4 736 305,43	0,48
CT INVESTMENT 6.375% 15-04-30	EUR	8 000 000	8 276 567,52	0,83
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 10.0% PERP	EUR	10 000 000	10 937 028,94	1,10
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUSA5+3.617% 31-01-28	EUR	3 700 000	3 576 244,97	0,35
ONE HOTELS 7.75% 02-04-31	EUR	5 000 000	5 280 005,32	0,53
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	6 200 000	6 249 098,11	0,62
PRESTIGEBID E3R+6.0% 15-07-27	EUR	10 000 000	10 267 498,70	1,03
TELE COLUMBUS AG 3.75% 19-03-29 PIK	EUR	6 062 593	4 542 249,82	0,46
VERTICAL HOLD 6.625% 15-07-28	EUR	13 050 000	11 712 424,88	1,18
TOTAL ALLEMAGNE			**88 515 695,06**	**8,89**
AUTRICHE				
AMSOSRAM AG 10.5% 30-03-29	EUR	10 000 000	10 754 467,93	1,08
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	10 000 000	10 013 009,51	1,01
TOTAL AUTRICHE			**20 767 477,44**	**2,09**
BELGIQUE				
KBC GROUPE 4.25% PERP	EUR	3 200 000	3 134 352,34	0,31
KBC GROUPE 8.0% PERP	EUR	4 600 000	5 004 157,59	0,50
TOTAL BELGIQUE			**8 138 509,93**	**0,81**
DANEMARK				
DANSKE BK E3R+0.65% 10-04-27	EUR	8 000 000	8 093 511,59	0,81
NYKREDIT 3.875% 05-07-27 EMTN	EUR	4 400 000	4 474 763,28	0,45
TOTAL DANEMARK			**12 568 274,87**	**1,26**
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	10 000 000	9 930 371,07	1,00
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	9 000 000	8 459 816,95	0,85
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	6 000 000	6 073 167,19	0,61
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	4 000 000	4 436 365,49	0,44
BANKINTER 6.25% PERP	EUR	8 000 000	8 121 544,40	0,81
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	6 000 000	6 168 072,97	0,62
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15-10-28	EUR	4 500 000	3 735 153,38	0,37
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	5 000 000	5 141 751,80	0,52
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	10 000 000	10 707 524,23	1,08
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	8 000 000	7 343 868,78	0,74
TOTAL ESPAGNE			**70 117 636,26**	**7,04**
ETATS-UNIS				
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	3 200 000	3 240 893,70	0,33
COTY 5.75% 15-09-28	EUR	10 000 000	10 602 181,43	1,06
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15-12-30	EUR	6 600 000	6 868 097,06	0,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GTCR W DUTW2 MERGER SU 8.5% 15-01-31	GBP	5 000 000	6 703 388,97	0,67
HELIOS SOFTWARE HOLDINGSION CORPORATE S 7.875% 01-05-29	EUR	7 000 000	7 107 954,56	0,72
MORGAN STANLEY E3R+0.65% 19-03-27	EUR	10 000 000	10 043 676,16	1,01
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	12 000 000	13 181 378,53	1,32
RAY FINANCING LLC 6.5% 15-07-31	EUR	5 000 000	5 028 299,35	0,50
TOTAL ETATS-UNIS			**62 775 869,76**	**6,30**
FINLANDE				
SPA HOLDINGS 3 OY 3.625% 04-02-28	EUR	7 000 000	6 697 831,87	0,68
TOTAL FINLANDE			**6 697 831,87**	**0,68**
FRANCE				
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	8 000 000	8 194 093,86	0,82
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	3 900 000	3 949 082,46	0,39
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	1 900 000	1 918 461,27	0,20
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	5 000 000	4 542 301,45	0,45
ELIS EX HOLDELIS 3.75% 21-03-30	EUR	4 300 000	4 275 299,43	0,43
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	9 600 000	9 921 141,65	0,99
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	6 000 000	5 800 625,12	0,58
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	4 800 000	4 997 949,83	0,50
GOLDSTORY SAS E3R+4.0% 01-02-30	EUR	5 200 000	5 307 600,95	0,54
ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15-10-26	EUR	8 000 000	8 107 718,68	0,81
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	2 000 000	2 018 463,98	0,21
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	3 500 000	3 589 991,50	0,36
KAPLA 3.375% 15-12-26	EUR	4 250 000	4 145 533,09	0,42
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	5 750 000	5 781 848,25	0,58
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01-02-29	EUR	5 000 000	4 280 086,81	0,43
LOUVRE BIDCO SAS E3R+6.5% 15-02-27	EUR	7 000 000	4 411 407,89	0,44
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	EUR	6 000 000	5 988 685,25	0,60
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	7 000 000	7 247 241,03	0,73
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	13 000 000	12 530 352,09	1,26
NOVA ALEXANDRE III SAS E3R+5.25% 15-07-29	EUR	14 329 000	14 541 793,20	1,46
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	5 250 000	5 244 888,08	0,53
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15-04-28	EUR	10 000 000	10 659 647,68	1,07
TOTAL FRANCE			**137 454 213,55**	**13,80**
GRECE				
NATL BANK OF GREECE 4.5% 29-01-29	EUR	7 000 000	7 131 213,58	0,72
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	4 000 000	4 573 404,81	0,46
TOTAL GRECE			**11 704 618,39**	**1,18**
IRLANDE				
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	8 000 000	8 022 578,52	0,80
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	EUR	8 000 000	8 151 705,90	0,82
DOLYA HOLDCO 17 DAC 4.875% 15-07-28	GBP	10 000 000	10 812 643,28	1,09
EIRCOM FINANCE 5.75% 15-12-29	EUR	3 000 000	3 013 852,56	0,31
ENERGIA GROUP ROI HOLDINGS DAC 6.875% 31-07-28	EUR	10 000 000	10 569 182,31	1,06
FLUTTER TREASURY DAC 5.0% 29-04-29	EUR	10 000 000	10 249 894,40	1,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MOTION BONDCO DAC 4.5% 15-11-27	EUR	7 000 000	6 702 735,62	0,67
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	8 000 000	9 508 920,44	0,96
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	6 000 000	6 396 668,37	0,65
TOTAL IRLANDE			**73 428 181,40**	**7,38**
ISLANDE				
ARION BANK 7.25% 25-05-26	EUR	6 000 000	6 366 884,49	0,64
TOTAL ISLANDE			**6 366 884,49**	**0,64**
ITALIE				
CENTURION BID 11.125% 15-05-28	EUR	6 500 000	6 909 190,94	0,69
ENGINEERING INGEGNERIA INFORMATICA 5.875% 30-09-26	EUR	3 500 000	3 413 307,38	0,35
FABBRICA ITA SINTETICI 5.625% 01-08-27	EUR	10 000 000	10 021 329,90	1,01
FIBER BID E3R+4.0% 15-01-30	EUR	7 000 000	7 089 260,22	0,71
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	EUR	7 700 000	8 190 441,23	0,82
INDUSTRIA MACCHINE 3.75% 15-01-28	EUR	5 000 000	4 854 958,22	0,49
INDUSTRIA MACCHINE E3R+3.75% 15-04-29	EUR	3 750 000	3 840 765,09	0,39
INTESA SANPAOLO 7.75% PERP	EUR	10 000 000	10 646 441,01	1,07
ITELYUM REGENERATION 4.625% 01-10-26	EUR	10 000 000	9 953 616,62	1,00
LA DORIA AUTRE V 12-11-29	EUR	10 000 000	10 241 256,87	1,03
LIBRA GROUP 5.0% 15-05-27	EUR	8 000 000	7 838 793,10	0,78
LOTTOMATICA E3R+4.0% 15-12-30	EUR	2 300 000	2 347 487,70	0,24
MONTE PASCHI 6.75% 02-03-26	EUR	3 500 000	3 618 249,37	0,36
NW GLOBAL VENDING E3R+5.25% 09-04-29	EUR	8 500 000	8 836 404,22	0,89
PAGANINI BID E3RJ+4.25% 30-10-28	EUR	10 000 000	10 188 080,50	1,02
PIAGGIO 6.5% 05-10-30	EUR	7 000 000	7 512 820,23	0,75
RENO DE MEDICI E3R+5.0% 15-04-29	EUR	7 600 000	7 654 472,75	0,77
SHIBA BID 4.5% 31-10-28	EUR	8 000 000	7 846 660,64	0,78
SPACE4 GUALA CLOSURES 3.25% 15-06-28	EUR	10 000 000	9 234 834,12	0,93
TOTAL ITALIE			**140 238 370,11**	**14,08**
LUXEMBOURG				
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	7 000 000	6 946 991,20	0,70
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15-03-29	EUR	4 300 000	4 498 865,70	0,45
DEUCE FIN 5.5% 15-06-27	GBP	5 000 000	5 667 630,77	0,56
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	3 000 000	2 044 900,77	0,21
INPOST 2.25% 15-07-27	EUR	13 000 000	12 378 058,81	1,24
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% 02-10-25	EUR	2 000 000	1 251 541,85	0,13
MOTION FINCO SARL 7.375% 15-06-30	EUR	3 000 000	3 134 369,42	0,31
PICARD BOND 5.375% 01-07-27	EUR	10 300 000	10 095 669,88	1,01
TUI CRUISES 6.25% 15-04-29	EUR	10 000 000	10 363 209,46	1,05
TOTAL LUXEMBOURG			**56 381 237,86**	**5,66**
MALTE				
BANK OF VALLETTA 10.0% 06-12-27	EUR	5 000 000	5 825 132,13	0,58
TOTAL MALTE			**5 825 132,13**	**0,58**
MEXIQUE				
ALSEA SAB DE CV 7.75% 14-12-26	USD	4 000 000	3 775 715,29	0,38
TOTAL MEXIQUE			**3 775 715,29**	**0,38**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV 4.75% PERP	EUR	8 000 000	7 600 326,17	0,76
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	8 000 000	8 123 321,52	0,82
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	8 000 000	6 684 387,28	0,67
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	4 100 000	4 202 392,15	0,42
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15-02-29	EUR	8 000 000	8 516 885,55	0,86
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	6 000 000	6 012 116,50	0,60
DUFRY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	10 000 000	9 710 613,90	0,98
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	13 000 000	13 730 258,71	1,38
QPARK HOLDING I BV 5.125% 01-03-29	EUR	6 500 000	6 635 960,54	0,67
SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15-05-26	EUR	6 000 000	5 930 965,23	0,59
SUMMER BIDCO BV 0.0% 15-02-29	EUR	8 149 305	8 216 433,19	0,83
UNITED GROUP BV 4.625% 15-08-28	EUR	5 000 000	4 918 265,47	0,49
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	7 000 000	6 025 484,71	0,60
TOTAL PAYS-BAS			**96 307 410,92**	**9,67**
POLOGNE				
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	8 000 000	9 215 180,38	0,93
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	8 000 000	9 034 557,80	0,90
TOTAL POLOGNE			**18 249 738,18**	**1,83**
PORTUGAL				
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	8 000 000	8 835 952,14	0,89
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	7 000 000	7 500 266,97	0,75
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	8 000 000	9 028 636,36	0,90
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	3 000 000	3 023 269,52	0,31
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	4 000 000	4 213 216,34	0,42
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	700 000	852 078,44	0,10
TOTAL PORTUGAL			**33 453 419,77**	**3,37**
ROYAUME-UNI				
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	8 000 000	8 739 353,72	0,88
ANACAP FIN EU E3R+7.5% 15-07-30	EUR	3 150 000	1 874 423,72	0,19
BARCLAYS 8.875% PERP	GBP	8 000 000	9 715 910,46	0,97
BM EUROPEAN VALUE RETAIL 8.125% 15-11-30	GBP	5 000 000	6 290 679,66	0,64
KIER GROUP 9.0% 15-02-29	GBP	3 100 000	3 870 231,42	0,39
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	8 000 000	9 669 892,96	0,97
NATWEST GROUP 5.125% PERP	GBP	8 000 000	8 776 678,79	0,88
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15-09-26	EUR	9 600 000	9 766 857,48	0,98
PEU FIN 7.25% 01-07-28	EUR	10 000 000	10 412 727,79	1,04
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	3 200 000	3 218 582,34	0,33
SYNTHOMER 7.375% 02-05-29	EUR	3 600 000	3 817 181,20	0,38
VIRGIN MONEY UK 8.25% PERP	GBP	8 000 000	9 549 606,41	0,96
TOTAL ROYAUME-UNI			**85 702 125,95**	**8,61**
SUEDE				
APOLLO SWEDISH BIDCO AB E3R+5.0% 05-07-29	EUR	8 000 000	8 183 946,04	0,82
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01-07-30	EUR	3 900 000	3 929 927,08	0,39
SWEDBANK AB 7.625% PERP	USD	10 000 000	9 518 137,83	0,96

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	5 000 000	5 395 850,86	0,54
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	10 000 000	9 978 645,17	1,00
TOTAL SUEDE			**37 006 506,98**	**3,71**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**975 474 850,21**	**97,96**
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
SUEDE				
ASSEMBLIN GROUP AB VAR 01-07-31	EUR	8 000 000	8 009 777,44	0,80
TOTAL SUEDE			**8 009 777,44**	**0,80**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**8 009 777,44**	**0,80**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**983 484 627,65**	**98,76**
Créances			**88 607 725,74**	**8,90**
Dettes			**-123 134 467,46**	**-12,37**
Comptes financiers			**46 893 622,41**	**4,71**
Actif net			**995 851 508,34**	**100,00**

Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR	**EUR**	**49 721,518**	**100,52**
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR	**EUR**	**191 253,764**	**100,01**
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR	**EUR**	**377 723,024**	**116,24**
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR	**EUR**	**876,603**	**113,38**
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR	**EUR**	**250 174,056**	**115,77**
Part TIKEHAU 2027 S Acc EUR	**EUR**	**300 000,000**	**100,35**
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR	**EUR**	**7 664 069,349**	**113,34**

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	210 322,02	EUR	4,23	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	210 322,02	EUR	4,23	EUR

Décomposition du coupon : Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	707 638,93	EUR	3,70	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	707 638,93	EUR	3,70	EUR

7. ANNEXE(S)

Document d'informations clés

Catégorie de parts F-Dis-EUR (FR0013505500)

Tikehau 2027

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Tikehau 2027 - Part F-Dis-EUR (le « **Fonds** »)
Initiateur du PRIIP :	Tikehau Investment Management SAS (la « **Société de gestion** »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact :	Pour de plus amples informations sur le Fonds, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com.
Code ISIN :	FR0013505500
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Tikehau Investment Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	30 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).
Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Durée et résiliation (de l'initiateur)
Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs
L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4.15% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) utilisés en exposition ou en surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnés financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition directe ou indirecte au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.
Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.
Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Montant minimum initial de souscription : 100 EUR
Affectation des sommes distribuables : Distribution
Investisseurs de détail visés : Tous les investisseurs investissant par le biais (i) d'un intermédiaire fournissant un service de gestion sous mandat ou un service de conseil indépendant, conformément à la directive européenne MiFID, et/ou (ii) de conseillers non indépendants ou soumis à des restrictions qui ont accepté de ne pas recevoir de rétrocession ou qui ne sont pas autorisés à en recevoir conformément aux exigences imposées par les autorités de réglementation locales, et/ou (iii) de la Société de gestion, disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon d'investissement d'au moins jusqu'au 31/12/2027 et capables de supporter une perte totale du capital investi.
Assurance : Non applicable
Nom du dépositaire : CACEIS Bank SA - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion en J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont

centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CEST) auprès du Dépositaire. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et leur règlement-livraison intervient en J+2.
Un mécanisme d'ajustement des valeurs de souscription et de rachat (swing pricing) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du produit, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31/12/2027 selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **jusqu'au 31/12/2027**
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.
Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.
Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du Fonds.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 272 €	7 562 €
	Rendement annuel moyen	-37,28%	-6,75%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 013 €	8 853 €
	Rendement annuel moyen	-19,87%	-3,00%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 889 €	10 407 €
	Rendement annuel moyen	-1,11%	1,00%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 374 €	11 824 €
	Rendement annuel moyen	23,74%	4,28%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir si vous sortez après le 31/12/2027 en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 03/10/2018 - 03/10/2022.
Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 13/05/2015 - 13/05/2019.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 12/02/2016 - 12/02/2020.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Coûts totaux	516 €	1 286 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,22%	3,06% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,1% avant déduction des coûts et de 1,0% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	85 €
Coûts de transaction	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	104 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10,00% de la performance annuelle nette de frais de gestion au-delà de 4.15%, sur une période de référence de cinq ans, à condition que cette performance soit supérieure à 0 durant la période de référence concernée. Le montant effectif variera en fonction de la performance de votre investissement.	34 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027

La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le prospectus pour la Suisse, le règlement, les Documents d'Information Clé (DIC PRIIPS) et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de notre Représentant et Service de Paiements en Suisse CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, branch of Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zürich.

Document d'informations clés

Catégorie de parts I-Acc-EUR (FR0013505476)

Tikehau 2027

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Tikehau 2027 - Part I-Acc-EUR (le « **Fonds** »)
Initiateur du PRIIP :	Tikehau Investment Management SAS (la « **Société de gestion** »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact :	Pour de plus amples informations sur le Fonds, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com.
Code ISIN :	FR0013505476
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Tikehau Investment Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	30 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).
Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Durée et résiliation (de l'initiateur)
Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs
L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4.25% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) utilisés en exposition ou en surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnés financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition directe ou indirecte au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.
Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.
Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Montant minimum initial de souscription : 1 000 000 EUR
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Investisseurs de détail visés : Tous les investisseurs, et en particulier les investisseurs institutionnels, disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon d'investissement d'au moins jusqu'au 31/12/2027 et capables de supporter une perte totale du capital investi.
Assurance : Non applicable
Nom du dépositaire : CACEIS Bank SA - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion en J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CEST) auprès du Dépositaire. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et leur règlement-livraison intervient en J+2.
Un mécanisme d'ajustement des valeurs de souscription et de rachat (swing pricing) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour

plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du produit, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31/12/2027 selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **jusqu'au 31/12/2027**
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.
Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.
Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du Fonds.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027 Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 469 €	7 791 €
	Rendement annuel moyen	-35,31%	-6,05%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 271 €	9 154 €
	Rendement annuel moyen	-17,29%	-2,19%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 202 €	10 767 €
	Rendement annuel moyen	2,02%	1,87%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 753 €	12 236 €
	Rendement annuel moyen	27,53%	5,17%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir si vous sortez après le 31/12/2027 en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 03/10/2018 - 03/10/2022.
Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 25/01/2018 - 25/01/2022.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 12/02/2016 - 12/02/2020.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Coûts totaux	225 €	1 001 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,25%	2,29% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,2% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,75% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	75 €
Coûts de transaction	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	104 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10,00% de la performance annuelle nette de frais de gestion au-delà de 4.25%, sur une période de référence de cinq ans, à condition que cette performance soit supérieure à 0 durant la période de référence concernée. Le montant effectif variera en fonction de la performance de votre investissement.	46 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027

La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le prospectus pour la Suisse, le règlement, les Documents d'Information Clé (DIC PRIIPS) et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de notre Représentant et Service de Paiements en Suisse CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, branch of Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zürich.

Document d'informations clés

Catégorie de parts I-Acc-USD-H (FR0013513827)

Tikehau 2027

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Tikehau 2027 - Part I-Acc-USD-H (le « **Fonds** »)
Initiateur du PRIIP :	Tikehau Investment Management SAS (la « **Société de gestion** »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact :	Pour de plus amples informations sur le Fonds, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com.
Code ISIN :	FR0013513827
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Tikehau Investment Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	30 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).
Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Durée et résiliation (de l'initiateur)
Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs
L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 5.99% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Cet objectif de gestion diffère de celui de la part correspondante en EUR car il reflète l'impact du coût de couverture contre l'évolution du taux de change EUR/USD. Ce coût de couverture est capturé par l'indice « Bloomberg EURUSD 3 Month Hedging Cost » (FXHCEUUS Index) et l'impact sur l'objectif de gestion correspond à la moyenne historique du FXHCEUUS Index . Du fait de la grande volatilité des coûts de couverture, les impacts estimés en date du lancement du Fonds sont susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse et ainsi d'affecter les objectifs de gestion initialement prévus. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) utilisés en exposition ou en surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnés financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition directe ou indirecte au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.
Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.
Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Montant minimum initial de souscription : 1 000 000 USD

Cette catégorie de parts libellée en devise différente de la devise de référence du portefeuille du Fonds est couverte contre le risque de change USD/EUR afin de limiter les variations de la devise de la part (USD) par rapport à la devise de référence du Fonds (EUR), avec toutefois un risque de change résiduel.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Investisseurs de détail visés : Tous les investisseurs, et en particulier les investisseurs institutionnels, disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon

d'investissement d'au moins jusqu'au 31/12/2027 et capables de supporter une perte totale du capital investi.
Assurance : Non applicable
Nom du dépositaire : CACEIS Bank SA - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion en J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CEST) auprès du Dépositaire. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et leur règlement-livraison intervient en J+2.
Un mécanisme d'ajustement des valeurs de souscription et de rachat (swing pricing) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du produit, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31/12/2027 selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **jusqu'au 31/12/2027**
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.
Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.
Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du Fonds.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Attention au risque de change : les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027
Exemple d'investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 467 $	7 819 $
	Rendement annuel moyen	-35,33%	-5,97%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 279 $	9 167 $
	Rendement annuel moyen	-17,21%	-2,15%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 211 $	10 771 $
	Rendement annuel moyen	2,11%	1,87%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 760 $	12 236 $
	Rendement annuel moyen	27,60%	5,17%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir si vous sortez après le 31/12/2027 en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 $. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 03/10/2018 - 03/10/2022.
Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 22/05/2015 - 22/05/2019.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 12/02/2016 - 12/02/2020.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts

sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Coûts totaux	179 $	790 $
Incidence des coûts annuels (*)	1,79%	1,82% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,7% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	jusqu'à 0 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 $
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,75% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	75 $
Coûts de transaction	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	104 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10,00% de la performance annuelle nette de frais de gestion au-delà de 5.99%, sur une période de référence de cinq ans, à condition que cette performance soit supérieure à 0 durant la période de référence concernée. Le montant effectif variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 $

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027
La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :
• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.
• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le prospectus pour la Suisse, le règlement, les Documents d'Information Clé (DIC PRIIPS) et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de notre Représentant et Service de Paiements en Suisse CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, branch of Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zürich.

Document d'informations clés

Catégorie de parts R-Acc-EUR (FR0013505450)

Tikehau 2027

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Tikehau 2027 - Part R-Acc-EUR (le « **Fonds** »)
Initiateur du PRIIP :	Tikehau Investment Management SAS (la « **Société de gestion** »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact :	Pour de plus amples informations sur le Fonds, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com.
Code ISIN :	FR0013505450
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Tikehau Investment Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	30 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).
Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Durée et résiliation (de l'initiateur)
Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs
L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 3.6% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) utilisés en exposition ou en surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnés financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition directe ou indirecte au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.
Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.
Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Montant minimum initial de souscription : 100 EUR
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Investisseurs de détail visés : Tous les investisseurs disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon d'investissement d'au moins jusqu'au 31/12/2027 et capables de supporter une perte totale du capital investi.
Assurance : Non applicable
Nom du dépositaire : CACEIS Bank SA - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion en J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CEST) auprès du Dépositaire. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et leur règlement-livraison intervient en J+2.
Un mécanisme d'ajustement des valeurs de souscription et de rachat (swing pricing) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour

plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du produit, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31/12/2027 selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **jusqu'au 31/12/2027**
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.
Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.
Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du Fonds.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027 Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 255 €	7 573 €
	Rendement annuel moyen	-37,45%	-6,71%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 969 €	8 659 €
	Rendement annuel moyen	-20,31%	-3,54%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 841 €	10 184 €
	Rendement annuel moyen	-1,59%	0,46%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 316 €	11 578 €
	Rendement annuel moyen	23,16%	3,73%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir si vous sortez après le 31/12/2027 en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 03/10/2018 - 03/10/2022.
Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 22/05/2015 - 22/05/2019.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 12/02/2016 - 12/02/2020.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Coûts totaux	573 €	1 531 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,81%	3,64% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,1% avant déduction des coûts et de 0,5% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	140 €
Coûts de transaction	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	104 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10,00% de la performance annuelle nette de frais de gestion au-delà de 3.6%, sur une période de référence de cinq ans, à condition que cette performance soit supérieure à 0 durant la période de référence concernée. Le montant effectif variera en fonction de la performance de votre investissement.	38 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027

La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le prospectus pour la Suisse, le règlement, les Documents d'Information Clé (DIC PRIIPS) et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de notre Représentant et Service de Paiements en Suisse CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, branch of Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zürich.

Document d'informations clés

Catégorie de parts R-Dis-EUR (FR0013505492)

Tikehau 2027

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Tikehau 2027 - Part R-Dis-EUR (le « **Fonds** »)
Initiateur du PRIIP :	Tikehau Investment Management SAS (la « **Société de gestion** »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact :	Pour de plus amples informations sur le Fonds, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com.
Code ISIN :	FR0013505492
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Tikehau Investment Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	30 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).
Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Durée et résiliation (de l'initiateur)
Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs
L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 3.6% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) utilisés en exposition ou en surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnés financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition directe ou indirecte au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.
Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.
Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Montant minimum initial de souscription : 100 EUR
Affectation des sommes distribuables : Distribution
Investisseurs de détail visés : Tous les investisseurs disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon d'investissement d'au moins jusqu'au 31/12/2027 et capables de supporter une perte totale du capital investi.
Assurance : Non applicable
Nom du dépositaire : CACEIS Bank SA - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion en J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CEST) auprès du Dépositaire. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et leur règlement-livraison intervient en J+2.
Un mécanisme d'ajustement des valeurs de souscription et de rachat (swing pricing) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour

plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du produit, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31/12/2027 selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **jusqu'au 31/12/2027**
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.
Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.
Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du Fonds.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027 Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 255 €	7 566 €
	Rendement annuel moyen	-37,45%	-6,73%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 972 €	8 677 €
	Rendement annuel moyen	-20,28%	-3,49%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 831 €	10 186 €
	Rendement annuel moyen	-1,69%	0,46%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 323 €	11 578 €
	Rendement annuel moyen	23,23%	3,73%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir si vous sortez après le 31/12/2027 en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 03/10/2018 - 03/10/2022.
Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 13/11/2014 - 13/11/2018.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 12/02/2016 - 12/02/2020.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Coûts totaux	575 €	1 543 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,84%	3,67% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,1% avant déduction des coûts et de 0,5% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	140 €
Coûts de transaction	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	104 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10,00% de la performance annuelle nette de frais de gestion au-delà de 3.6%, sur une période de référence de cinq ans, à condition que cette performance soit supérieure à 0 durant la période de référence concernée. Le montant effectif variera en fonction de la performance de votre investissement.	40 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027

La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le prospectus pour la Suisse, le règlement, les Documents d'Information Clé (DIC PRIIPS) et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de notre Représentant et Service de Paiements en Suisse CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, branch of Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zürich.

Document d'informations clés

Catégorie de parts E-Acc-EUR (FR0013505468)

Tikehau 2027

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Tikehau 2027 - Part E-Acc-EUR (le « **Fonds** »)
Initiateur du PRIIP :	Tikehau Investment Management SAS (la « **Société de gestion** »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact :	Pour de plus amples informations sur le Fonds, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com.
Code ISIN :	FR0013505468
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Tikehau Investment Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	30 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).
Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Durée et résiliation (de l'initiateur)
Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs
L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4.75% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) utilisés en exposition ou en surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnés financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition directe ou indirecte au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.
Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.
Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Montant minimum initial de souscription : 100 EUR
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Investisseurs de détail visés : Exclusivement réservées aux mandataires sociaux et salariés (investissant soit directement, soit par le biais de toutes sociétés qu'ils contrôlent), sociétés ou fonds placés sous le contrôle (i) de la Société de Gestion ou (ii) de toute société contrôlant, directement ou indirectement, la Société de Gestion, disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon d'investissement d'au moins jusqu'au 31/12/2027 et capables de supporter une perte totale du capital investi.
Assurance : Non applicable
Nom du dépositaire : CACEIS Bank SA - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion en J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CEST) auprès du Dépositaire. Elles sont exécutées sur la base de la valeur

liquidative du jour et leur règlement-livraison intervient en J+2.
Un mécanisme d'ajustement des valeurs de souscription et de rachat (swing pricing) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du produit, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :

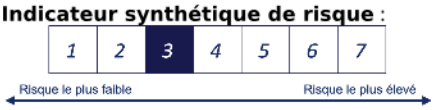

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31/12/2027 selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **jusqu'au 31/12/2027**
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.
Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.
Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du Fonds.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 485 €	7 829 €
	Rendement annuel moyen	-35,15%	-5,94%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 328 €	9 356 €
	Rendement annuel moyen	-16,72%	-1,65%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 260 €	10 984 €
	Rendement annuel moyen	2,60%	2,37%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 809 €	12 470 €
	Rendement annuel moyen	28,09%	5,67%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir si vous sortez après le 31/12/2027 en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 03/10/2018 - 03/10/2022.
Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 22/05/2015 - 22/05/2019.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 12/02/2016 - 12/02/2020.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Coûts totaux	129 €	576 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,29%	1,32% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,7% avant déduction des coûts et de 2,4% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	25 €
Coûts de transaction	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	104 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027

La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le prospectus pour la Suisse, le règlement, les Documents d'Information Clé (DIC PRIIPS) et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de notre Représentant et Service de Paiements en Suisse CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, branch of Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zürich.

Document d'informations clés

Catégorie de parts S-Acc-EUR (FR001400Q0B3)

Tikehau 2027

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Tikehau 2027 - Part S-Acc-EUR (le « **Fonds** »)
Initiateur du PRIIP :	Tikehau Investment Management SAS (la « **Société de gestion** »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact :	Pour de plus amples informations sur le Fonds, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com.
Code ISIN :	FR001400Q0B3
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Tikehau Investment Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	7 mai 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).
Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Durée et résiliation (de l'initiateur)
Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.
Objectifs
L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4.15% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) utilisés en exposition ou en surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnés financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition directe ou indirecte au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.
Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.
Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Montant minimum initial de souscription : 30 000 000 EUR
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Investisseurs de détail visés : Tous les investisseurs, et en particulier les investisseurs institutionnels, disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon d'investissement d'au moins jusqu'au 31/12/2027 et capables de supporter une perte totale du capital investi.
Assurance : Non applicable
Nom du dépositaire : CACEIS Bank SA - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion en J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CEST) auprès du Dépositaire. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et leur règlement-livraison intervient en J+2.
Un mécanisme d'ajustement des valeurs de souscription et de rachat (swing pricing) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour

plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du produit, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31/12/2027 selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **jusqu'au 31/12/2027**
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.
Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.
Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la valeur liquidative du Fonds.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027 Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 464 €	7 817 €
	Rendement annuel moyen	-35,36%	-5,97%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 270 €	9 130 €
	Rendement annuel moyen	-17,30%	-2,25%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 201 €	10 729 €
	Rendement annuel moyen	2,01%	1,77%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 750 €	12 189 €
	Rendement annuel moyen	27,50%	5,07%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir si vous sortez après le 31/12/2027 en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 03/10/2018 - 03/10/2022.
Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 22/05/2015 - 22/05/2019.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 12/02/2016 - 12/02/2020.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après le 31/12/2027
Coûts totaux	189 €	833 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,89%	1,92% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,7% avant déduction des coûts et de 1,8% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	85 €
Coûts de transaction	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	104 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 31/12/2027

La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Un mécanisme de plafonnement de rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion . Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le prospectus pour la Suisse, le règlement, les Documents d'Information Clé (DIC PRIIPS) et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de notre Représentant et Service de Paiements en Suisse CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, branch of Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zürich.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau 2027 **Identifiant d'entité juridique :**9695002NGN2HC1MW8M23

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___** %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau en annexe pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le fonds promeut les entreprises qui font des efforts en matière d'efficacité carbone, en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice, comme décrit ci-dessous.
2. Le fonds promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le fonds promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le fonds s'abstient d'investir dans les sociétés présentant un risque ESG important et

limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pendant la période de référence (exercice 2023-2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateur de durabilité	**Élément de mesure**	**Unité**	**Valeur pour l'exercice 2023-2024 (moyenne annuelle)**	**Commentaire**
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) [1]du Fonds par rapport à son Indice de référence	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 71,64 - Indice de référence : 127,10 - Résultat : 44 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement	Le Fonds a atteint l'objectif principal de l'approche extrafinancière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 89 % - Risque ESG moyen : 3 % - Risque ESG élevé : 2 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées. Deux entreprises sont classées dans la catégorie de risque ESG élevé en raison de la modification de notre méthode d'évaluation ESG. Ces deux entreprises faisaient déjà partie du portefeuille avant la transition et les positions n'ont pas été renforcées par la suite.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	**Élément de mesure**	**Unité**	**Valeur**
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 628 - Indice de référence : 1275 - Comparaison : 51 % de moins pour le Fonds par rapport à son indice de référence
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0

[1] Suite à l'application de la nouvelle méthodologie, la WACI communiquée tient compte des données de scope 1 et 2 pour le deuxième trimestre uniquement (pas de moyenne annuelle). Pour de plus amples détails, y compris les raisons du changement de méthodologie, voir la comparaison avec la période précédente.

Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage	- Opportunité ESG : 10 % - Risque ESG modéré : 79 % - Risque ESG moyen : 10 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 0 %

Les objectifs extrafinanciers du Fonds ont été atteints lors des exercices 2022-2023 et 2023-2024.

Depuis mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds par rapport à son indice de référence tient compte des scopes 1 et 2 uniquement, et non plus des scopes 1, 2 et 3. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2. Par conséquent, les données du présent rapport ne peuvent pas être comparées à celles du rapport précédent. Il sera à nouveau possible d'évaluer et de comparer les données lors du prochain exercice.

Aucune entreprise n'a activement enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022 et 2023. À noter toutefois qu'une entreprise de notre portefeuille a intégré la version actualisée (2023) des listes GCEL (*Global Coal Exit List*) et GOGEL (*Global Oil and Gas Exit List*) créées par Urgewald. Nous avons donc vendu notre position et n'envisageons pas de racheter le titre dans l'immédiat.

La répartition par score ESG ne peut être comparée entre l'exercice 2022-2023 et l'exercice 2023-2024. En effet, depuis le mois de janvier 2024, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global suite à notre décision d'optimiser notre outil de notation ESG (voir notre réponse à la question « *Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?* » pour plus d'informations à cet égard). Deux entreprises sont classées dans la catégorie de risque ESG élevé en raison de la modification de notre méthode d'évaluation ESG. Ces deux entreprises faisaient déjà partie du portefeuille avant la transition et les positions n'ont pas été renforcées par la suite.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

Comment les indicateurs *concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	19.809	43,76 %	14.114	61,00 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	4.617	43,76 %	3.094	61,00 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	161.667	43,76 %	37.118	61,00 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	24.425	43,76 %	-	-
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	186.092	43,76 %	54.326	61,00 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	34,62	43,76 %	-	-
	Empreinte carbone scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	228	43,76 %	448	61,00 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	58	91,86 %	-	-
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	657	91,86 %	628	94,00 %

4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	1,16 %	64,26 %	2,59 %	85,00 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	30,16 %	51,50 %	42,03 %	72,00 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	64,37 %	0,00 %	85,00 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	64,37 %	0,00 %	85,00 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	65,29 %	0,00 %	86,00 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre les exercices 2022-2023 et 2023-2024 :

- Les émissions de GES du Fonds ont globalement augmenté au niveau des scopes 1, 2 et 3.
- L'empreinte carbone du Fond pour les scopes 1, 2 et 3 a diminué de plus de 50 %.
- L'intensité des GES du Fonds pour les scopes 1, 2 et 3 s'est inscrite en légère hausse.
- La part des entreprises du Fonds qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone s'est inscrite en baisse, passant de quelque 42 % à 30 %.
- La part d'investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles a diminué entre les exercices 2022-2023 et 2023-2024, le fonds ayant liquidé ses positions sur plusieurs entreprises. Une entreprise de notre portefeuille a intégré la version actualisée des listes GCEL et GOGEL créées par Urgewald, sur lesquelles repose la Politique d'exclusion de Tikehau. Nous avons donc vendu notre position et n'envisageons pas de racheter le titre à l'avenir. L'exposition restante concerne des entreprises du secteur des produits chimiques. Cette exposition est conforme à la Politique d'exclusion de Tikehau (y compris les listes d'Urgewald dans leur version

actualisée). La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre Politique d'exclusion. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste, malgré l'absence de toute violation de notre Politique d'exclusion.

- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et nous ne sommes pas exposés à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des armes controversées.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 28/06/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
NOVAFIVES FRN E+525 07/29	Fabrication de machines	1,46 %	France
INFOPRO 8 06/28	Logiciels et services	1,38 %	France
SOLENIS 9,625 11/28	Produits chimiques	1,32 %	États-Unis
BUT 4,25 07/28	Vente de détail - consommation discrétionnaire	1,26 %	France
INPOST 2,25 07/27	Transport et logistique	1,24 %	Pologne
THYSSEN ELEVATOR 6,625 07/28	Équipements électriques	1,18 %	Allemagne
DB 10 CoCo Perp Call 12/27	Services bancaires diversifiés	1,10 %	Allemagne
VIRGIN MEDIA 4.875 07/28		1,09 %	Royaume-Uni
PEPCO 7,25 07/28	Grande distribution	1,08 %	Royaume-Uni
AMS-OSRAM 10.5 03/29	Semiconducteurs	1,08 %	Autriche
IBERCAJA 9,125 CoCo Perp Call 01/28	Banques	1,07 %	Espagne
TEREOS 7,25 04/28	Alimentation et boissons	1,07 %	France
INTESA 7 3/4 CoCo Perp Call 01/27	Banques	1,07 %	Italie
COTY 5,75 09/28	Biens de consommation	1,06 %	États-Unis
ENERGIA GROUP 6,875 07/28	Services aux collectivités	1,06 %	Irlande

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

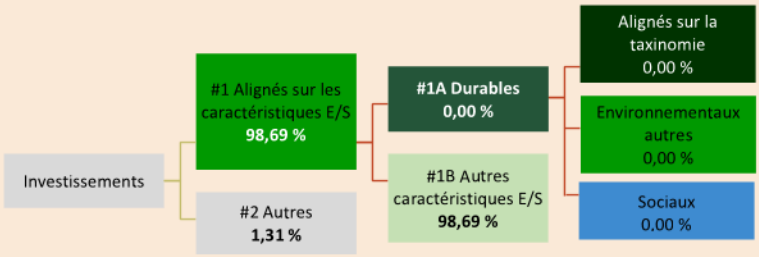

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :*
*- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;*
*- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables*

L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur BICS	% d'actifs
Banques	27,62 %
Industrie (autre)	6,01 %
Vente de détail - consommation discrétionnaire	5,05 %
Casinos et jeux	4,24 %
Produits chimiques	4,18 %
Câble et satellite	3,46 %
Fabrication de machines	3,22 %
Services bancaires diversifiés	2,95 %
Logiciels et services	2,88 %
Services financiers	2,84 %
Alimentation et boissons	2,69 %
Services aux consommateurs	2,64 %
Vêtements et produits textiles	2,49 %
Conteneurs et emballages	2,41 %
Services d'enseignement	2,00 %
Biens de consommation	1,89 %
Équipements électriques	1,86 %
Grande distribution	1,71 %
Services de télécommunications filaires	1,68 %
Restaurants	1,59 %

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Voyages et hébergement	1,57 %
Ressources de divertissement	1,56 %
Supermarchés et pharmacies	1,54 %
Transport et logistique	1,24 %
Semiconducteurs	1,08 %
Services aux collectivités	1,06 %
Logiciels et services tech.	1,04 %
Produits pharmaceutiques	1,01 %
Établissements et services de soins	0,89 %
Contenus de divertissement	0,82 %
Construction automobile	0,75 %
Produits forestiers et papetiers	0,67 %
Assurance-vie	0,67 %
Fabrication de pièces pour l'automobile	0,58 %
Crédit à la consommation	0,45 %
Biotechnologies	0,37 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?

Oui :

Dans le gaz fossi

Dans l'énergie nucléaire

X Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie,
dont obligations souveraines*

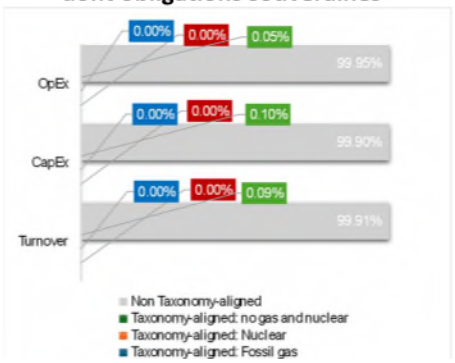

2. Alignement des investissements sur la taxinomie,
hors obligations souveraines*

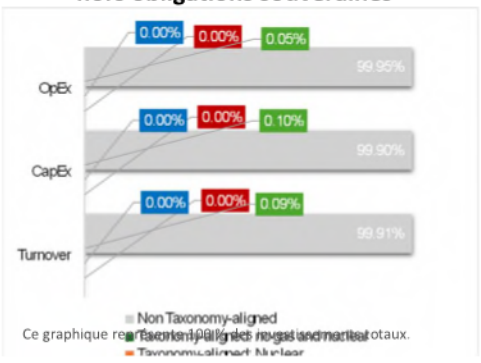

Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

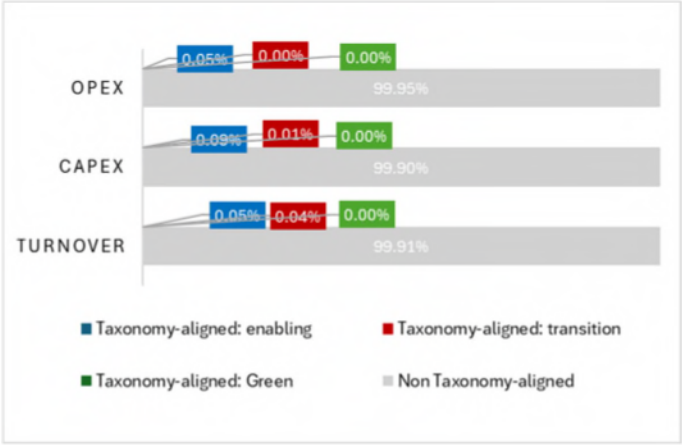

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Les chiffres indiqués pour l'alignement sur la taxinomie dans le rapport pour 2022 incluaient des données modélisées. Notre méthodologie a évolué en 2023 et tient désormais uniquement compte des données déclarées, conformément aux exigences réglementaires. La comparaison n'est donc pas pertinente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet car le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à effectuer des investissements durables.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, des actifs communs et des instruments dérivés détenus à des fins de couverture. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale. À titre accessoire, certains émetteurs en portefeuille pourraient ne pas être couverts par l'analyse de l'intensité carbone ou le Profil ESG. La Politique d'exclusion du Groupe continue toutefois de s'appliquer à eux.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital au T3/T4 2023 et au T1/T2 2024 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales :

1. **Intégration ESG**

En 2023, Tikehau Capital a décidé d'optimiser son outil de notation ESG dans le but de (i) disposer d'une méthodologie adaptée à l'évolution des normes ESG et des attentes des parties prenantes, (ii) prendre en compte des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, (iii) tenir compte de la performance d'une entreprise par rapport à son secteur, (iv) permettre à certaines entreprises d'utiliser le score ESG comme feuille de route pour améliorer leur performance en la matière, (v) améliorer la reconnaissance externe, et (vi) augmenter le nombre de thématiques ESG prises en compte dans l'évaluation des grandes entreprises.
Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global :

i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.

Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories : risque ESG acceptable, risque ESG moyen et risque ESG élevé. Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.

Ces scores ESG externes prennent en compte les dimensions ESG de manière plus approfondie par rapport à l'outil de notation ESG propriétaire qui était utilisé par Tikehau Capital précédemment. Tikehau Capital considère néanmoins qu'il est approprié d'établir un tableau de correspondance compte tenu des thèmes ESG fondamentaux communs entre le score propriétaire de Tikehau Capital et les scores ESG externes, et notamment (i) une évaluation des pratiques de gouvernance, du code de bonne conduite et de l'adhésion au Pacte mondial des Nations unies, (ii) les risques sociaux, entre autres les risques de santé et de sécurité, (iii) les risques environnementaux, entre autres la stratégie climatique de la société.

Au premier trimestre 2024, la méthodologie de notation du Profil ESG est passée par une période de transition au cours de laquelle une partie du portefeuille du Fonds s'est vue appliquer l'ancienne méthode propriétaire de notation ESG.

2. **Suivi des contraintes ESG**

- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
- Nous avons optimisé notre outil de suivi des indicateurs de carbone avec la création d'un « tableau de bord carbone » permettant d'automatiser le calcul des différents indicateurs de carbone au niveau des fonds et des indices de référence et d'affiner l'analyse des performances.

3. **Exclusions**

- Ajout de nouveaux fournisseurs de données tiers pour contrôler nos exclusions

4. **Controverses**

- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses.
- Ces dernières sont traitées au cas par cas. Lorsque de graves controverses émergent, les membres de l'équipe d'investissement sont tenus de demander conseil au groupe de travail Conformité-Risques-GES. Ce dernier peut conseiller (i) de ne pas investir ou de désinvestir dans le meilleur intérêt des actionnaires, (ii) de suivre la situation de près jusqu'à une date prédéfinie, ou (iii) d'entamer le dialogue avec la société en portefeuille. S'il y a lieu, Tikehau IM s'emploiera à mettre en place un plan d'action adéquat.
- En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses qui a pour mission de surveiller et d'analyser les controverses et de formuler des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement.
- En outre, compte tenu du contexte spécifique de la crise des opioïdes aux États-Unis, un comité exceptionnel a été convoqué au T4 2023 et a validé la mise en place de vérifications préalables à l'investissement renforcées.
- Automatisation des contrôles visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses

5. **Vote et engagement**

- Examen de notre processus interne d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration.

Au niveau du Fonds, afin de respecter les caractéristiques environnementales durant la période de référence, les mesures suivantes ont été prises au cours des différentes phases d'investissement :

Durant la phase de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel afin de garantir le respect des indicateurs de durabilité : les émetteurs potentiels ont été analysés afin de déterminer s'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, s'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et si l'intensité de leurs émissions de GES est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Au cours de la période sous revue, le Fonds a demandé et obtenu le label LuxFLAG ESG.

Notre fournisseur de données tiers a attribué un score de controverse élevé à une de nos

entreprises en portefeuille, active dans le secteur des services bancaires diversifiés. Elle était impliquée dans une affaire d'évasion fiscale. Cet investissement était déjà en portefeuille avant l'exercice 2023-2024. Dès lors qu'aucune enquête ou allégation supplémentaire n'a été ouverte/portée après la publication du rapport de l'International Consortium of Investigative Journalists, le fournisseur de données tiers a abaissé le score de controverse, qui reflète un risque ESG non important à la fin de l'exercice sous revue.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.